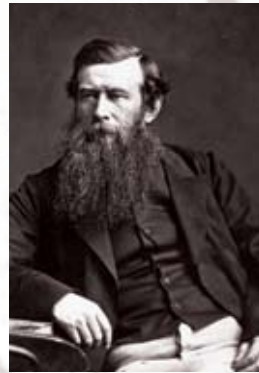
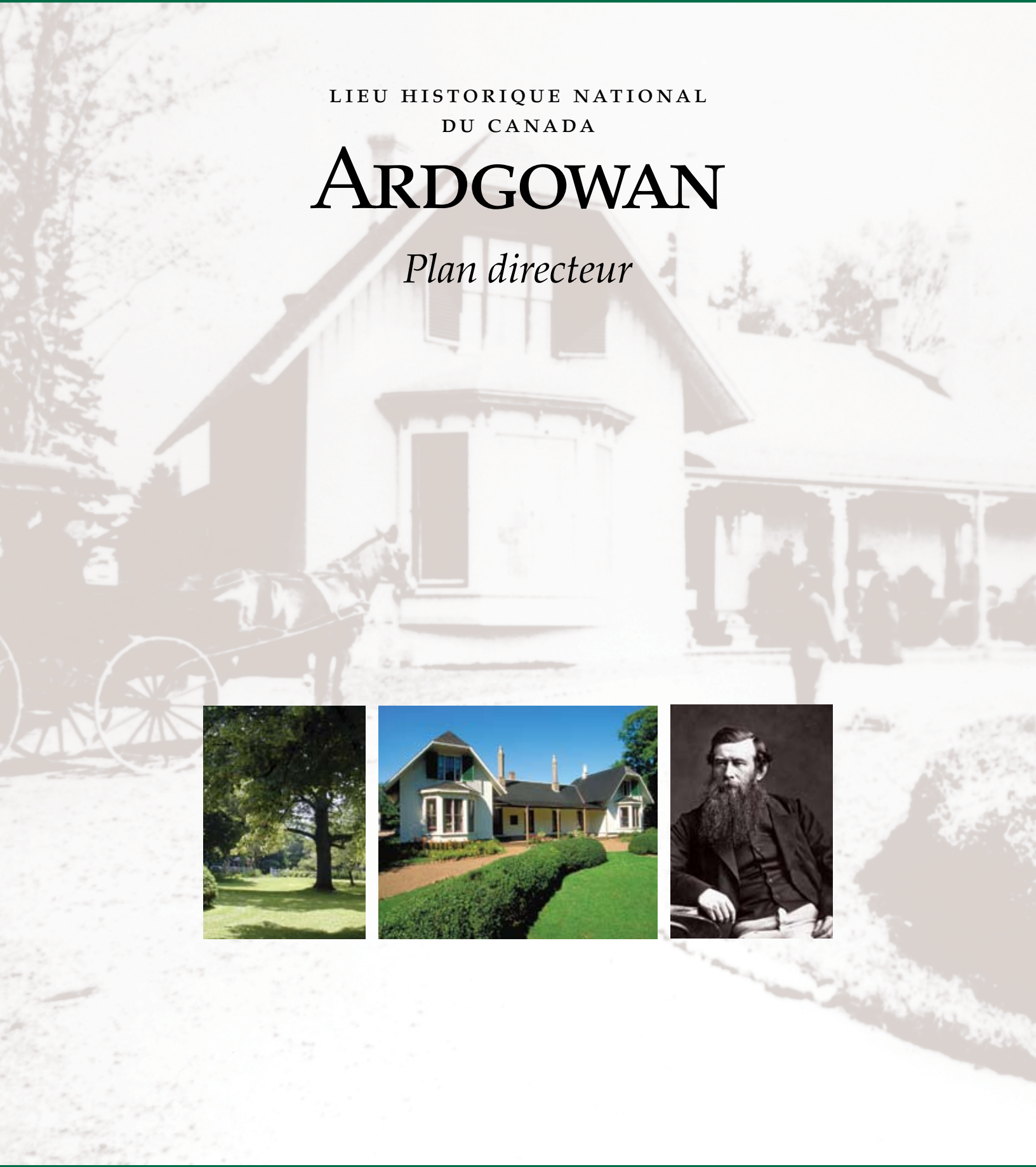




LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA

ARDGOWAN

Plan directeur



MAI 2005

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA

ARDGOWAN

Plan directeur

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2005.

This publication is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou le lieu historique national du Canada Ardgowan, veuillez vous adresser au :

Lieu historique national du Canada
Ardgowan
2 Palmers Lane
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 5V6

Tél: (902) 566-7050
Fax: (902) 566-7226
atlantic.parksinfo@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

*Catalogage avant publication de
Bibliothèque et Archives Canada*

Parcs Canada. Centre de services de l'Atlantique

Lieu historique national du Canada
Ardgowan : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Ardgowan National Historic Site of
Canada : Management Plan

ISBN 0-662-78309-3

N° DE CAT. R64-303/2004F

1. Lieu historique national Ardgowan (Charlottetown, Î.-P.-É.) – Gestion.
2. Parcs nationaux – Île-du-Prince-Édouard – Gestion.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Lieux historiques – Canada – Gestion.
- I. Titre.

FC2614.A73 2004

333.78'097175

C2004-980336-0

Provenance des images de la page couverture

GAUCHE : *Parcs Canada, 2001*; CENTRE : *Parcs Canada*;

DROITE : *Archives nationales du Canada*; ARRIÈRE-PLAN : *Archives nationales du Canada*.

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fût-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à renouer avec la vie et la créativité, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les meilleures pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada Ardgowan. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada Ardgowan.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Dion'.

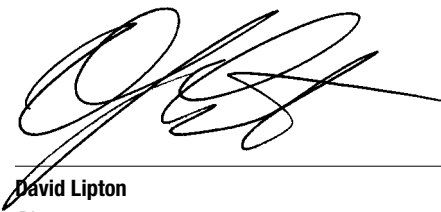
Stéphane Dion

Recommandations

Recommandé par :



Alan Latourelle
*Directeur général de l'Agence
Parcs Canada*



David Lipton
*Directeur
Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard
Parcs Canada*

Résumé

Ardgowan fut, de 1854 à 1873, la résidence de William Henry Pope et a été désigné lieu historique national en 1966 à titre de résidence symbolique d'un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Située à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, Ardgowan fait partie des douze résidences des Pères de la Confédération commémorées comme lieux historiques nationaux dans les Maritimes, en Ontario et au Québec. Bien que l'endroit possède des liens tangibles avec l'histoire de la Confédération, le lieu historique national du Canada (LHNC) Ardgowan est méconnu parmi les lieux et attractions mettant en valeur le « berceau de la Confédération », thème largement représenté à Charlottetown et ailleurs dans l'île. Le LHNC Ardgowan est depuis longtemps le foyer des services administratifs et d'information de Parcs Canada et abrite les bureaux du personnel. L'extérieur de la maison et les terrains restaurés selon les goûts du milieu de l'époque victorienne sont ouverts au public.

Ce premier plan directeur tente de procurer une orientation stratégique aux gestionnaires du lieu historique sur la façon d'assurer l'intégrité commémorative du LHNC Ardgowan grâce à la protection des qualités patrimoniales et à l'offre d'un programme adéquat de mise en valeur du patrimoine, et sur la façon aussi de procurer d'autres services aux visiteurs tout en préservant les fonctions de centre administratif de Parcs Canada dans l'île. Le plan directeur a été élaboré par une équipe de planification multidisciplinaire et tient compte des commentaires issus de la consultation publique.

En général, le LHNC Ardgowan est bien protégé et conservé en bon état, il est connu des résidents de la région pour la beauté de ses jardins et reconnu comme étant le centre administratif de Parcs Canada dans l'île.



Ardgowan était la demeure de W. H. Pope, un Père de la Confédération originaire de l'Île-du-Prince-Édouard. Parcs Canada

Toutefois, le programme de mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs pourraient être plus étoffés et, de ce fait, valent la peine d'être réévalués et renouvelés. Bien qu'en raison du taux de fréquentation peu élevé il soit difficile de justifier bien des changements, la possibilité d'offrir un meilleur programme de mise en valeur du patrimoine sera étudiée, notamment la conception d'une visite autoguidée, le renouvellement de la programmation dispensée et non dispensée par le personnel ou la tenue d'événements spéciaux en collaboration avec de tierces parties. Des efforts seront faits pour inciter les personnes qui sont conscientes de la modeste programmation offerte sur les lieux mais que l'importance historique de la maison et ses jardins intéressent à visiter le lieu historique. Un *plan de gestion du paysage* sera préparé dans le but de fournir une orientation plus précise sur l'entretien et le renouvellement à long terme des terrains et de faire un examen approfondi de l'utilisation la plus efficace des terrains aux fins de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs. Les gestionnaires du lieu historique s'efforceront de renforcer les liens entre celui-ci et d'autres attractions patrimoniales et organi-

sations de mise en valeur du patrimoine à Charlottetown, plus particulièrement sur le thème du « berceau de la Confédération ». Les publics non-visiteurs seront mieux informés sur le LHNC Ardgowan grâce au matériel pédagogique conçu en collaboration avec les éducateurs et à un site Web amélioré.

La mise en œuvre des mesures proposées dans le plan directeur dépend des ressources disponibles ou de la collaboration de tierces parties. Le plan directeur donne une idée générale des priorités à cet égard; la population sera informée des progrès réalisés dans la concrétisation du plan directeur.

GRANDES LIGNES DE L'ORIENTATION DE GESTION :

Protection des ressources patrimoniales

- Continuer de conserver et de protéger les ressources culturelles d'importance historique nationale, l'extérieur de la maison et les éléments originaux qu'elle abrite, ainsi que les autres ressources culturelles que le lieu possède.
- Revoir et mettre à jour le *Guide de conservation et d'entretien* et élaborer un *plan de gestion de l'entretien* pour les ressources culturelles et le patrimoine bâti du LHNC Ardgowan.
- Demeurer au fait des projets d'aménagement ou des changements apportés à l'utilisation des propriétés adjacentes, et travailler avec les propriétaires et les autorités concernées pour veiller à ce que l'utilisation et l'aménagement de ces propriétés respectent et reconnaissent le caractère patrimonial du LHNC Ardgowan.

Mise en valeur du patrimoine

- Évaluer et, selon les sommes disponibles, revoir ou renouveler au besoin les médias servant à la programmation sur place non dispensée par le personnel pour s'assurer que les messages importants et les autres valeurs patrimoniales associées au LHNC Ardgowan sont diffusés; concevoir une brochure pour les visites autoguidées du lieu historique.
- Approcher d'autres groupes et organismes pour étudier la possibilité d'offrir

une programmation dispensée par le personnel et d'organiser des événements spéciaux au LHNC Ardgowan.

- Développer et améliorer le contenu informatif du site Web.
- Travailler en collaboration avec de tierces parties en vue de diffuser les messages importants sur Ardgowan à d'autres lieux et à l'emplacement d'autres attractions explorant la même thématique, et élaborer ensemble des outils propices à la mise en valeur du patrimoine.
- Travailler avec les éducateurs à la préparation de ressources pédagogiques pertinentes qui permettent aux enfants d'âge scolaire de mieux comprendre l'importance du LHNC Ardgowan.

Relations extérieures et services aux visiteurs

- Obtenir un taux de fréquentation approprié du LHNC Ardgowan grâce à des outils de promotion qui créent des attentes réalistes par rapport au lieu historique et s'adressent aux visiteurs intéressés par l'importance historique de la maison et l'unicité des terrains.
- Faire en sorte que les activités de promotion ayant trait au thème du « berceau de la Confédération » que mènent Parcs Canada ou d'autres agences et organisations incluent le LHNC Ardgowan.
- Étudier la possibilité d'installer des salles de toilettes qui soient accessibles au public sans pour autant modifier le patrimoine bâti ou les terrains réaménagés.

Opérations et administration

- Continuer de faire connaître le LHNC Ardgowan comme le centre des services administratifs et d'information de Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard.
- S'assurer que les interventions futures, incluant tout changement apporté pour répondre aux besoins du milieu de travail et rendre les lieux plus confortables pour les visiteurs, ne compromettent pas l'intégrité commémorative du lieu.

Table des matières

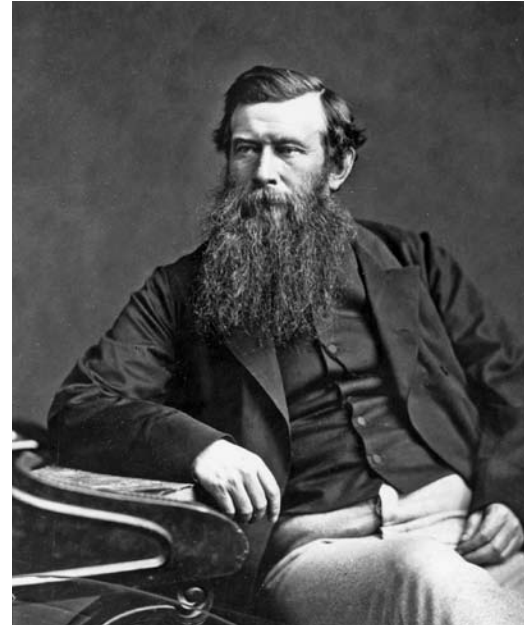
Avant-propos	iii
Recommandations	v
Résumé	vii
1.0 Introduction	
1.1 Renseignements généraux	1
1.2 Emplacement et contexte du lieu historique	2
1.3 Aperçu historique	5
1.4 Importance dans le réseau des lieux historiques nationaux	6
1.5 Cadre législatif et politique entourant la planification de la gestion des lieux historiques nationaux	6
2.0 Intégrité commémorative	
2.1 Engagement de Parcs Canada envers l'intégrité commémorative	9
2.2 Résumé de l'Énoncé d'intégrité commémorative	9
A. Lieu désigné	10
B. Ressources <i>in situ</i> de niveau I	11
C. Ressources de niveau II	11
D. Messages	13
2.3 L'intégrité commémorative : un cadre pour la planification de gestion	13
3.0 Vision	15
4.0 Orientation stratégique pour assurer l'intégrité commémorative et la gestion du lieu historique	
4.1 Protection des ressources culturelles	17
A. Lieu désigné et ressources culturelles de niveau I	17
B. Ressources de niveau II : Paysage	19
C. Ressources de niveau II : Autres ressources et valeurs	21
4.2 Engager les Canadiens	23
A. Mise en valeur du patrimoine sur place	23
B. Mise en valeur du patrimoine et diffusion à l'extérieur du lieu	26
C. Relations extérieures	27
D. Collaboration et partenariats	28
4.3 Visiteurs et services aux visiteurs	30
4.4 Opérations et administration	32
5.0 Évaluation d'incidences et évaluation environnementale	35
6.0 Mise en œuvre	37

Liste des participants et participantes	39
Annexe 1	
Résidences des Pères de la Confédération désignées lieux historiques nationaux	41
Annexe 2	
Inventaire et évaluation des ressources culturelles	43
Cartes de référence	
Carte 1 Cadre régional	3
Carte 2 Cadre local	4
Carte 3 Plan du site	10

1.0 Introduction

1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ardgowan¹, qui fut la résidence de William Henry Pope de 1854 à 1873, a été désigné lieu historique national en 1966 en tant que résidence symbolique d'un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Pères de la Confédération sont les politiciens coloniaux qui ont participé aux premières réunions tenues à Charlottetown en 1864 et qui ont mené à la formation de la Confédération du Canada en 1867. La commémoration de l'ancienne résidence de William Henry Pope faisait partie d'un programme mis en oeuvre dans les années 1960 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) pour que soient reconnues comme telles les résidences de Sir John A. Macdonald et de Sir George-Étienne Cartier, programme qui fut par la suite élargi à la protection d'exemples importants d'autres résidences des Pères de la Confédération. Au total, douze résidences des Pères de la Confédération sont commémorées en tant que lieux historiques nationaux dans les Maritimes, en Ontario et au Québec.² Les Pères de la Confédération eux-mêmes sont commémorés en tant que personnes d'importance historique nationale. William Henry Pope a été désigné ainsi en 1939. Les plaques commémorant Pope et les autres Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard se trouvent sur les terrains du lieu historique national du Canada (LHNC) Province House, à Charlottetown. Ces commémorations nous aident à mieux comprendre l'histoire du gouvernement du Canada (Gouverner et le processus politique), un des cinq thèmes de



William Henry Pope. Archives nationales du Canada

l'histoire du Canada qu'illustrent collectivement les lieux, les personnes et les événements désignés d'importance historique nationale au Canada.

Il s'agit du premier plan directeur pour le lieu historique national du Canada (LHNC) Ardgowan. L'équipe de planification de gestion chargée de sa rédaction s'est fondée sur les conseils fournis dans des publications antérieures de Parcs Canada, dont celles intitulées *Pope House National Historic Site Provisional Development Plan* (v. 1973), *Ardgowan Management Guidelines* (1979) (Plan d'aménagement provisoire du lieu historique national de la maison de Pope), *Conservation and Maintenance Manual* (1982) (Manuel d'entretien et de conservation), *Ardgowan National Historic Park Grounds Maintenance*

¹ Ardgowan, dans la langue gaélique, est considéré signifier « colline des marguerites ».

² Voir l'annexe 1 pour obtenir la liste des autres résidences des Pères de la Confédération qui sont également commémorées.

Manual (1987) (Manuel d'entretien des terrains du parc historique national Ardgowan), *Province House National Historic Site Service Plan* (1992) (Plan de services pour le lieu historique national Province House), *Heritage Presentation Plan, Parks Canada, PEI Field Unit* (2001) (Plan de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada, Unité de gestion de l'Î.-P.-É.) et *l'Énoncé d'intégrité commémorative* approuvé en 2001. En 1992, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a évalué Ardgowan comme étant un édifice fédéral « reconnu » pour ses qualités patrimoniales; les lignes directrices du BEEFP prévoient des considérations supplémentaires relativement à la gestion de la résidence. Le plan directeur résulte d'un processus mis en oeuvre par une équipe multidisciplinaire en juillet 2001, et tient compte des commentaires issus de consultations publiques.

Le document fournit une orientation stratégique à long terme aux gestionnaires du LHNC Ardgowan dont ils pourront s'inspirer pour mener les activités de conservation et de mise en valeur du patrimoine requises pour assurer l'intégrité commémorative de ce lieu historique national. Le plan directeur est conçu également pour les aider à répondre aux besoins opérationnels et à saisir les possibilités de collaboration. Le plan directeur fournit un cadre de travail à l'intérieur duquel les activités subséquentes de gestion, de mise en oeuvre et de planification détaillée s'inscriront. Il sera donné suite aux mesures proposées selon la capacité financière de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, qui relève de Parcs Canada.

1.2 EMPLACEMENT ET CONTEXTE DU LIEU HISTORIQUE

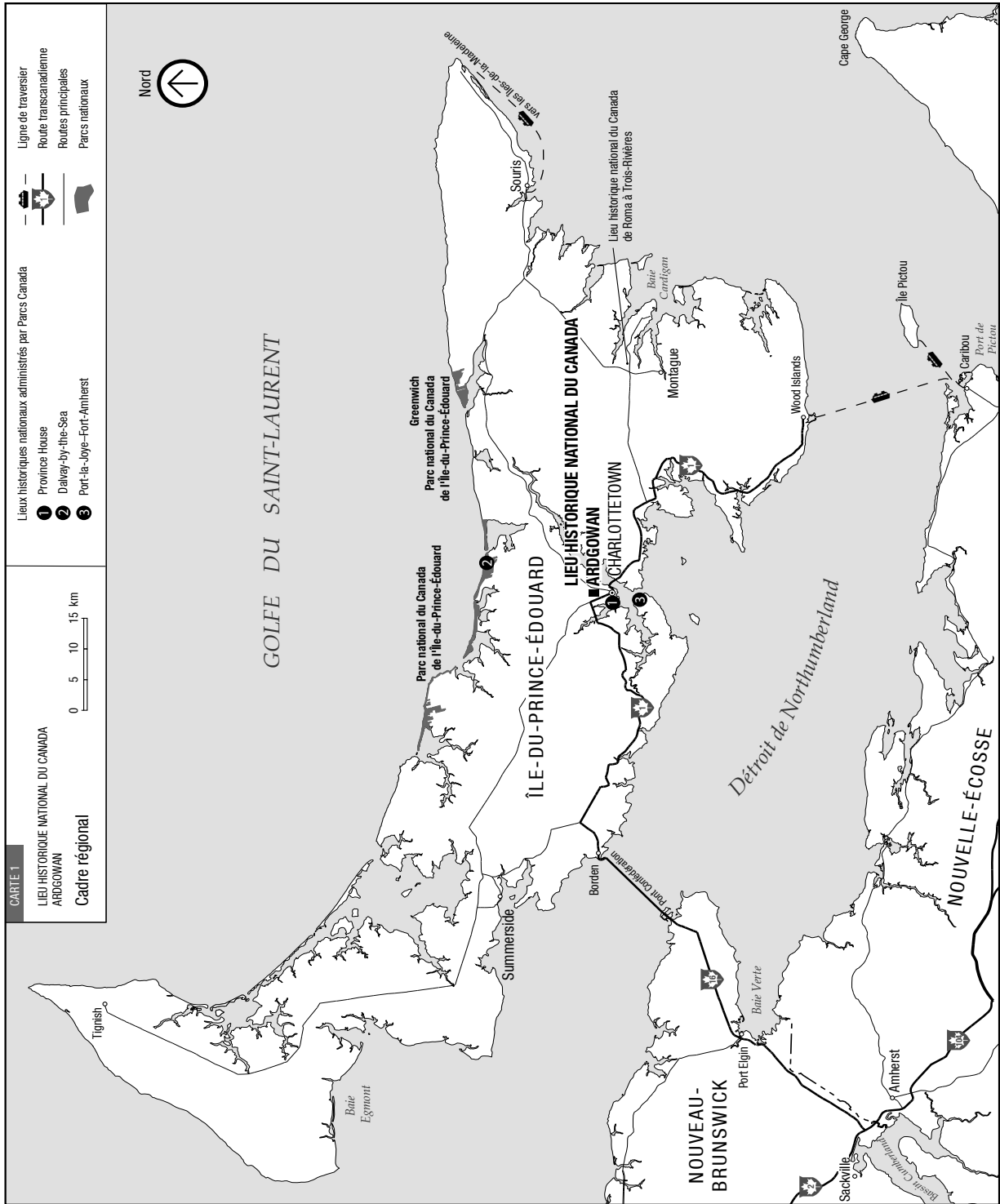
Le LHNC Ardgowan se trouve dans un quartier résidentiel situé à deux kilomètres environ au nord-est du centre-ville de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard (voir la carte 2 : Cadre local). La propriété de deux hectares est tout ce qui reste des trente-et-un hectares environ que louait William Henry Pope au moment de la Conférence de Charlottetown, en septembre 1864. La propriété est bordée au nord et au sud par l'allée Palmers Lane et la rue Confederation, des rues résidentielles paisibles, à l'est, par l'école élémentaire

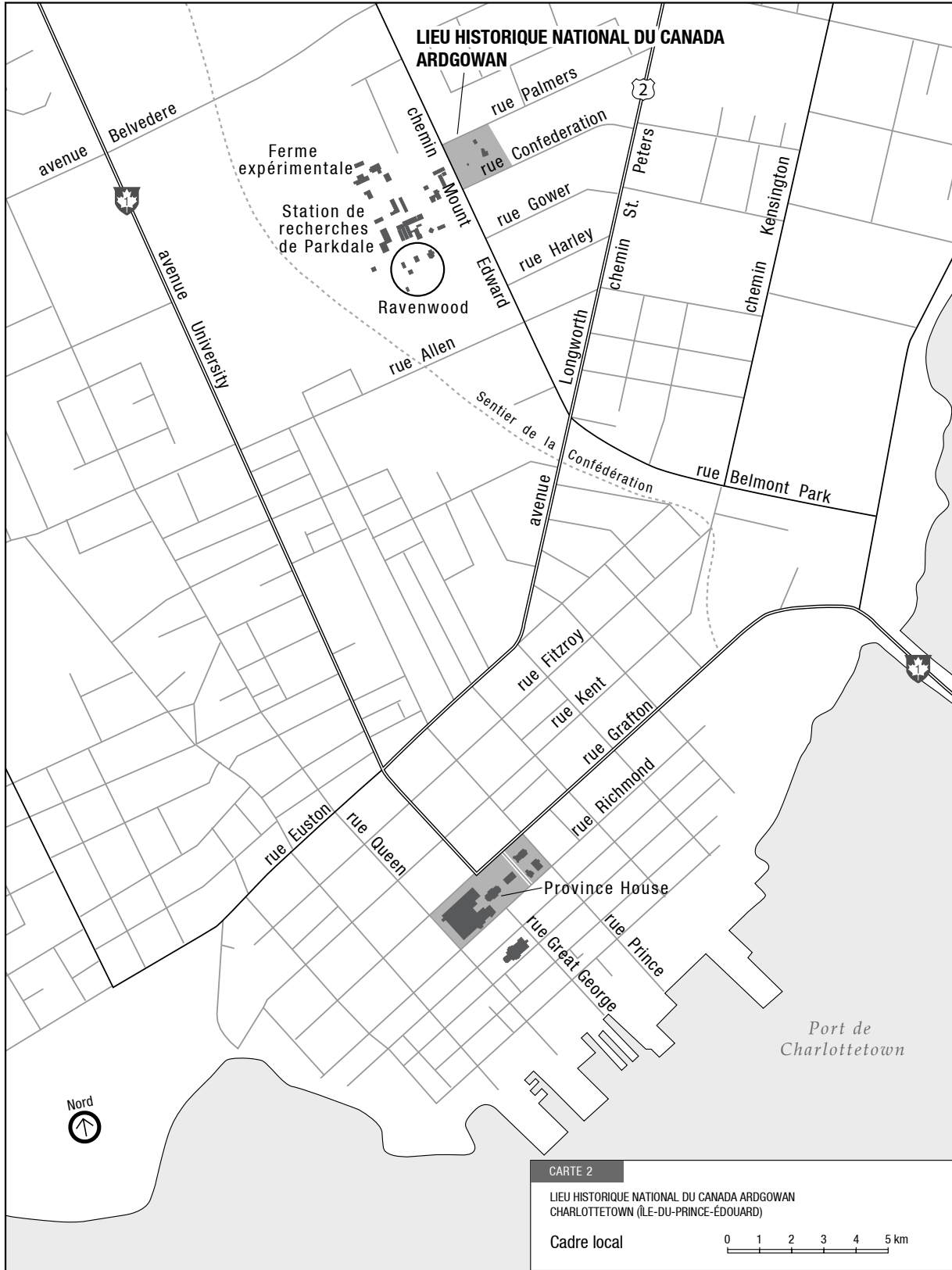
Parkdale, et à l'ouest, par le chemin Mount Edward. De l'autre côté de ce chemin, face au LHNC Ardgowan, se trouvent la Ferme expérimentale et le domaine Ravenwood, ce dernier étant une ressource patrimoniale municipale et un édifice « reconnu » par le BEEFP. Sur les 65 hectares que forme la propriété, 35,6 hectares incluant le domaine Ravenwood ont été déclarés excédentaires par Agriculture et Agroalimentaire Canada, et l'avenir du site est incertain (voir la carte 3 : Plan du site).

La maison et la propriété ont été achetées par le gouvernement fédéral en 1967. À cette époque, la maison se trouvait dans un état de détérioration avancé et il ne restait plus que deux hectares environ du domaine original. La seule annexe subsistante était une petite étable/remise à voitures à l'arrière et à l'ouest de la maison. Un important programme de restauration de la maison et des terrains a été mis en oeuvre entre 1980 et 1982 dans l'objectif de commémorer la résidence d'un Père de la Confédération originaire de l'île en mettant en valeur le patrimoine de l'extérieur de la résidence et des terrains restaurés. Des normes de restauration plus rigoureuses ont été établies pour les deux pièces au rez-de-chaussée, à l'avant de la maison, et la pièce au premier étage de l'aile ouest. Une grande partie du reste de la maison, plus particulièrement les ailes à l'arrière et le sous-sol, se trouvait dans un état de détérioration avancée et fut substantiellement reconstruite.

L'intérieur de la maison, en majeure partie reconstruit, a été adapté pour procurer des bureaux au personnel de Parcs Canada et la reconstruction de l'aile est de la maison, en 1994, a permis d'élargir l'espace réservé à cette fin. Depuis vingt ans, la maison loge les bureaux administratifs de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard. Les visiteurs peuvent se promener sur les terrains du LHNC Ardgowan, mais l'intérieur de la maison n'est pas ouvert au public.

À l'instar du LHNC Province House et d'autres attractions patrimoniales et touristiques à Charlottetown, le LHNC Ardgowan est associé au thème du « berceau de la Confédération », autour duquel gravitent un grand nombre des activités de promotion et de marketing de l'Île-du-Prince-Édouard et de la ville de Charlottetown depuis quelques





années. Bien que le LHNC Ardgowan possède des liens tangibles et authentiques avec ce thème, le lieu est peu visité compte tenu du nombre insuffisant de services offerts sur place, de la distance qui le sépare des autres lieux historiques et attractions du centre-ville et de la méconnaissance du rôle qu'a joué Ardgowan dans les événements entourant la Conférence de Charlottetown, qui a mené à la Confédération.

1.3 APERÇU HISTORIQUE

La maison d'Ardgowan semble avoir été construite après 1850 et avant que le domaine ne soit accordé en location à William Henry Pope par son propriétaire, John Brecken, en novembre 1854. Les modalités du bail indiquent que certaines structures (maisons, dépendances, bâtiments, cours, jardins, clôtures) faisaient déjà partie de la propriété. Pope et sa famille de plus en plus nombreuse habitent Ardgowan jusqu'en 1873, puis s'installent à Summerside lorsque Pope est nommé juge à la cour du comté de Prince. Pope meurt à Summerside en 1879. En 1863, le frère de Pope, James Colledge Pope, devient responsable du bail et lève l'option d'achat en 1875. Il subdivise la propriété par la suite et la vend en 1879.

Ardgowan est la résidence de William Henry Pope au moment de la Conférence de Charlottetown, en septembre 1864. George Brown, un des chefs de la délégation canadienne,³ loge à Ardgowan pendant la durée de la conférence, et une lettre adressée à son épouse brosse un tableau de la famille Pope et de la maison qu'elle habite. Bien que Brown se dise étonné du fait que la femme de Pope, Helen Desbrisay Pope, n'ait jamais quitté l'Île-du-Prince-Édouard, il la qualifie d'« extraordinairement civilisée » et ajoute que ses huit « beaux enfants en santé, vigoureux et intelligents » profitent des « magnifiques jardins » et de la « riche bibliothèque » que possède Ardgowan. Brown assiste aussi au fameux déjeuner « aux huîtres, au homard, au champagne et autres exclusivi-



Ardgowan dans les années 1880. Archives nationales du Canada

tés insulaires » que Pope offre à sa résidence en l'honneur des délégués à la conférence.

Malgré les nombreuses modifications apportées au fil des ans, Ardgowan conserve les éléments de sa conception initiale, inspirée des idées du concepteur et architecte paysager américain Andrew Jackson Downing. Les deux livres publiés par Downing, *Cottage Residences* (1842) et *The Architecture of Country Houses* (1850), fournissent des exemples de l'architecture néogothique pittoresque (*cottage ornée*). Les éléments propres à ce style sont manifestes dans la conception originale d'Ardgowan qui consistait en un bloc central d'un seul étage percé de quatre fenêtres en baie, véranda sur la façade, flanquée de deux ailes à deux étages à pan coupé. Le plan d'étage, le lambris en planches et liteaux et les détails du style d'architecture néogothique que présentent les cheminées et le découpage ornemental de la véranda sont caractéristiques des concepts de Downing. Les fenêtres en baie dans les élévations avant des deux ailes ne figuraient pas dans les plans originaux de la maison, mais semblent avoir été ajoutées peu de temps après la construction d'Ardgowan. Au fil des ans, des adjonctions ont été construites à l'arrière de la maison pour procurer des aires de service et des chambres supplémentaires. Au début du vingtième siècle, l'aile est du bâtiment principal est déménagée et jointe à une résidence du quartier.

En 1939, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

³ Les provinces distinctes que sont aujourd'hui l'Ontario et le Québec formaient à l'époque la province du Canada.

(CLMHC) recommande que les Pères de la Confédération, dont William Henry Pope, soient désignés personnes d'importance historique nationale. Au mois d'octobre 1966, la CLMHC recommande la désignation d'Ardrighan comme lieu d'importance historique nationale et son acquisition éventuelle en tant que résidence symbolique d'un Père de la Confédération originaire de l'Île-du-Prince-Édouard. La recommandation est acceptée et concrétisée.

1.4 IMPORTANCE DANS LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le lieu historique national du Canada Ardrighan fait partie d'un vaste programme de commémoration qui inclut des lieux, des personnes et des événements désignés d'importance historique nationale. Parcs Canada administre 153 des quelque 912 lieux historiques nationaux répartis à travers le pays et collabore à la mise en valeur de plusieurs autres dans le cadre d'ententes de partage des coûts. La gestion du patrimoine des lieux historiques nationaux est une responsabilité partagée puisque ces endroits sont la propriété des administrations fédérale, provinciales et municipales, d'entreprises et de particuliers.

Chaque lieu historique national a eu une influence déterminante sur l'histoire du Canada ou illustre une dimension nationale importante de l'évolution du Canada. Ensemble, les lieux historiques nationaux représentent des milliers d'années de l'histoire de l'humanité et couvrent des thèmes fort variés, allant de la politique à l'économie en passant par la vie intellectuelle, culturelle et sociale. Ardrighan a des points communs avec d'autres lieux historiques nationaux, notamment avec le LHNC Province House (Charlottetown), les autres résidences des Pères de la Confédération désignées lieux historiques nationaux (l'annexe 1 en fournit la liste), et les personnes désignées d'importance historique nationale, dont William Henry Pope et les autres Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Les lieux historiques nationaux traduisent l'esprit et recèlent les vestiges de notre passé commun et, en ce sens, s'avèrent de puissants symboles de notre identité et

constituent l'héritage de tous les Canadiens et Canadiennes. L'importance nationale de ces lieux est reconnue en vertu d'une loi du Parlement.

1.5 CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE ENTOURANT LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les lieux historiques nationaux du Canada sont assujettis aux lois nationales. La planification, la gestion et l'exploitation de ces lieux sont guidées par la politique de Parcs Canada. Le cadre législatif et politique décrit ci-dessous s'applique à tous les lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada.

Objectif de la planification de gestion

Aux termes de la loi, un plan directeur doit être préparé pour tous les lieux historiques nationaux qui appartiennent à Parcs Canada ou qu'administre l'Agence afin d'assurer leur intégrité commémorative, ce qui inclut l'application et le respect des principes et pratique de gestion des ressources culturelles en même temps que l'orientation des possibilités permettant d'apprécier et de découvrir les lieux. L'orientation de gestion proposée dans ce plan directeur guidera les activités de Parcs Canada et de ses partenaires relativement à la protection, à la mise en valeur du patrimoine et à la gestion du LHNC Ardrighan et de ses ressources dans le but d'assurer l'intégrité commémorative de ce lieu historique national. Les consultations publiques font partie intégrante du processus de planification de gestion.

Loi sur les lieux et monuments historiques

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* accorde au ministre responsable le mandat de désigner des « lieux historiques » ou d'établir de tels lieux. En principe, le Ministre ne procède à aucune désignation sans la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme consultatif constitué par la loi dont les membres représentent toutes les provinces et tous les territoires.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

La nomination d'Ardgowan en tant que LHNC aux termes de la Partie II de la *Loi sur les parcs nationaux* (1967), aujourd'hui conformément à l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000), a été publiée dans la Gazette du Canada. Le *Règlement sur les parcs historiques nationaux* et le *Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux* s'appliquent au LHNC Ardgowan.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

Aux termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Conformément à la loi, chaque lieu historique national qu'administre l'Agence rédige un plan directeur à déposer tous les cinq ans devant les membres du Parlement, et le plan est révisé tous les cinq ans.

Le plan directeur est préparé conformément aux instructions fournies dans le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (2000), et aux exigences législatives en vigueur telles que décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994). Trois politiques fédérales sont prises en compte dans le plan directeur pour le LHNC Ardgowan, à savoir la Politique sur les lieux historiques nationaux, la Politique sur la gestion des ressources culturelles et la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale.

Politique sur les lieux historiques nationaux

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada préserve et met en valeur les aspects authentiques et symboliques du patrimoine culturel de notre nation. La Politique sur les lieux historiques nationaux décrit les objectifs d'un programme national de commémoration historique, fournit des lignes directrices relativement à l'évaluation du programme, dont le concept d'intégrité commémorative, et définit les rôles et responsabilités concernant la reconnaissance, la désignation et la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.

Objectifs du gouvernement du Canada à l'égard des lieux historiques nationaux :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

Pour s'assurer que les lieux historiques nationaux, les ressources et valeurs qui leur sont associés sont protégés et mis en valeur comme il convient, Parcs Canada a élaboré une Politique sur la gestion des ressources culturelles. Une telle gestion s'articule sur des valeurs, des pratiques et des activités précises. Ses cinq principes directeurs sont la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. La pratique de gestion des ressources culturelles exige que de telles ressources soient identifiées et évaluées, et que leur valeur historique soit prise en compte pleinement dans toutes les activités susceptibles d'avoir sur elles des répercussions. La Politique sur la gestion des ressources culturelles fournit également des conseils sur des activités telles l'orientation ministérielle, la planification, la recherche, la conservation et la mise en valeur.

La gestion des ressources culturelles constitue une approche intégrée et globale de la gestion de ces ressources. Elle s'applique à toutes les activités pouvant avoir une incidence sur les ressources culturelles, qu'il s'agisse d'en assurer la garde ou l'entretien, ou encore d'inciter le public à en saisir la valeur et à les utiliser. Les cinq principes de la gestion des ressources culturelles ont des éléments en commun et sont plus efficaces s'ils

sont considérés ensemble plutôt qu'individuellement. La gestion des ressources culturelles est essentielle à une gestion efficace des lieux historiques nationaux, et devrait être pratiquée par le personnel de Parcs Canada et ses partenaires dans le cadre d'activités de coopération ou de gestion partagée.

Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger le caractère patrimonial des édifices fédéraux en encourageant l'utilisation à long terme de ces bâtiments dans cette optique. Aussi, la Politique sur les édifices à valeur patrimoniale du Conseil du Trésor exige que l'importance patrimoniale de tous les édi-

fices fédéraux datant de 40 ans ou plus soit évaluée. Cette politique est administrée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), un groupe consultatif interministériel rattaché à l'Agence Parcs Canada. Un bâtiment évalué comme ayant une valeur patrimoniale est soit « classé » – niveau le plus élevé de reconnaissance – soit « reconnu ». Un bâtiment dont les qualités patrimoniales sont évaluées mais qui ne répond pas aux critères de reconnaissance peut être désigné simplement édifice à « valeur non patrimoniale ». L'évaluation d'un édifice aide Parcs Canada à déterminer comment protéger et utiliser ces ressources culturelles.

2.0 Intégrité commémorative

2.1 ENGAGEMENT DE PARCS CANADA ENVERS L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

La principale responsabilité de Parcs Canada relativement au LHNC Ardgowan est d'en assurer l'intégrité commémorative. L'intégrité commémorative est une expression qui désigne le bon état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient sa désignation à titre de lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- les raisons qui motivent la reconnaissance de l'importance historique nationale du lieu sont clairement expliquées au public;
- les valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées aux raisons pour lesquelles l'endroit a été désigné lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions ou dans toutes les mesures prises qui ont des répercussions sur le lieu.

2.2 RÉSUMÉ DE L'ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Énoncé des objectifs de commémoration

L'importance historique nationale d'un lieu est décrite dans un énoncé des objectifs de commémoration. Les motifs justifiant l'énoncé sont fournis dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) au ministre responsable, ou sont tirés des procès-verbaux des réunions de la Commission. Dès 1938, la Commission des lieux et monu-

ments historiques du Canada discute de la possibilité de commémorer des personnes importantes associées à la Confédération; en 1939, la Commission recommande spécifiquement la commémoration de William Henry Pope. C'est à sa réunion d'octobre 1966 que la CLMHC discute pour la première fois de la commémoration d'Ardgowan en tant que lieu historique national, comme l'atteste le procès-verbal de la réunion :

La Commission recommande que cette structure [Ardgowan, résidence de William Henry Pope, Charlottetown, Î.-P.-É.] soit déclarée d'importance historique nationale et que le Ministre étudie des façons de l'acquérir en tant que résidence symbolique d'un Père de la Confédération originaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

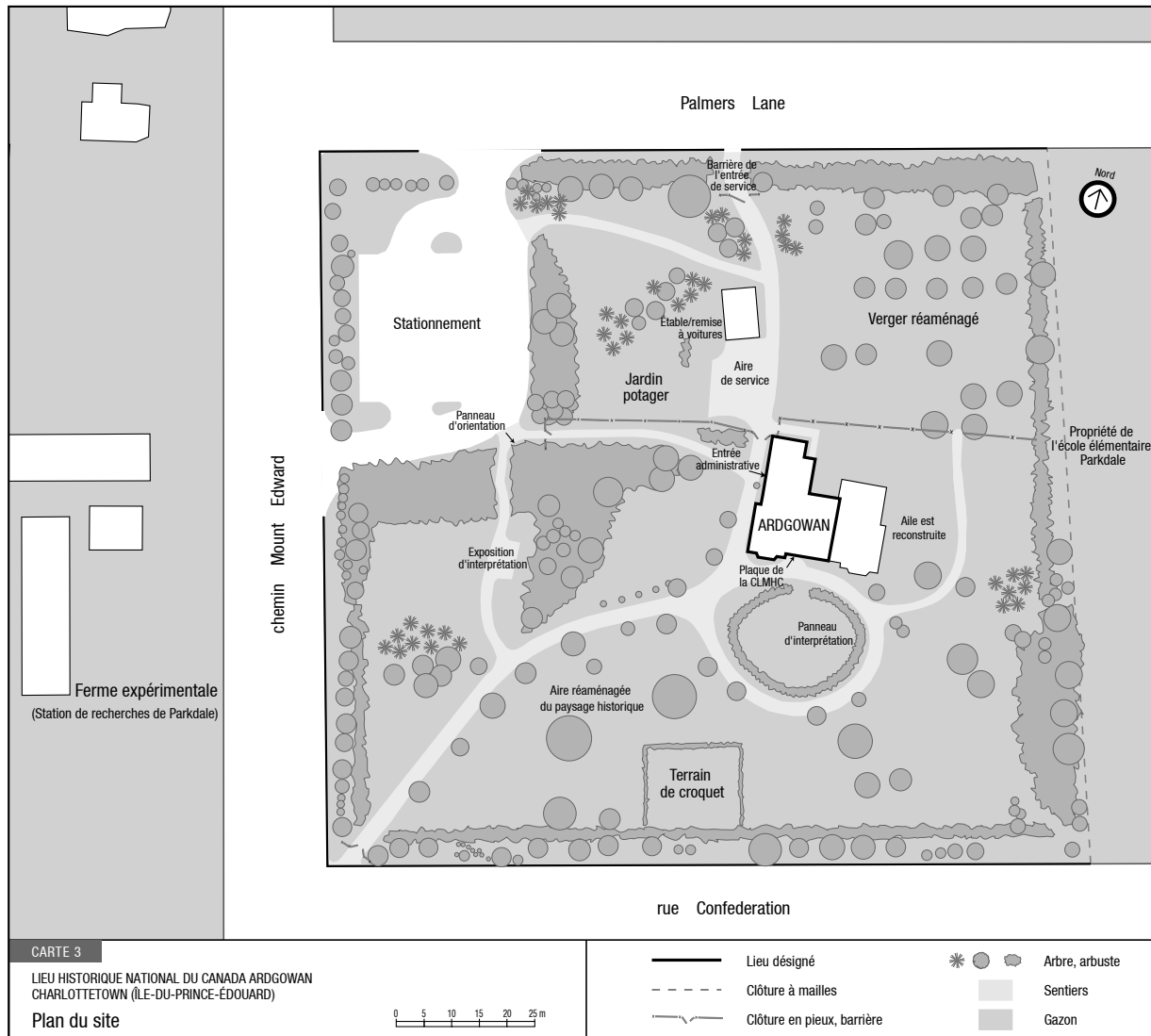
L'énoncé des objectifs de commémoration pour le LHNC Ardgowan est le suivant :

Ardgowan, résidence de William Henry Pope, a été désigné lieu historique national en 1966. Son importance historique nationale tient au fait qu'il s'agit de la résidence symbolique d'un Père de la Confédération originaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ardgowan a été évalué comme étant un édifice « reconnu » par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine en 1992.

L'Énoncé d'intégrité commémorative (EIC) expose ce que signifie le concept d'intégrité commémorative pour un lieu historique national donné. Tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada doivent avoir un EIC. L'Énoncé d'intégrité commémorative pour le LHNC Ardgowan, approuvé en 1997, définit le lieu désigné du lieu historique⁴, identifie les ressources culturelles *in situ* et les objets historiques ayant une importance nationale et d'autres valeurs patrimoniales, et

⁴ Lieu désigné : expression s'appliquant à un lieu désigné par le ministre responsable suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les renseignements sur les éléments qui font partie du lieu désigné pour un lieu historique national donné sont tirés des procès-verbaux de la Commission. (Extrait du *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative* de Parcs Canada (2002))



fournit une nette description des facteurs auxquels tient la valeur historique des ressources et des conditions essentielles à sa protection. L'Énoncé d'intégrité commémorative identifie également les raisons pour lesquelles l'endroit a été désigné lieu historique national, raisons qu'il faut communiquer au public de même que les messages sans lien direct avec ces motifs, et précise les indicateurs d'une communication fructueuse.

A. Lieu désigné

Le lieu désigné du LHNC Ardgowan comprend la maison telle qu'elle était en 1966, délimitée par ses fondations (c.-à-d. sans l'aile est et l'unique fenêtre en baie de la section

centrale qui a été ajoutée en 1994). La valeur d'Ardgowan tient au fait que ce fut la résidence de William Henry Pope, un des Pères de la Confédération originaires de l'île, et qu'il s'agit de la seule maison habitée par l'un d'entre eux (Pope) au moment de la Conférence de Charlottetown qui subsiste aujourd'hui. Le paysage libre entourant Ardgowan a également une valeur historique puisqu'il aide les visiteurs à comprendre qu'Ardgowan est la résidence d'un éminent politicien du milieu du XIX^e siècle. Autrefois, Ardgowan a fait partie d'un vaste domaine situé dans les quartiers périphériques de Charlottetown. Les jardins restaurés, composés de ce qui reste du paysage d'origine et des éléments paysagers



Pères de la Confédération pendant la Conférence de Charlottetown, Fanningbank. W. H. Pope est dans la deuxième rangée, deuxième à droite.
Archives nationales du Canada

recréés, rehaussent le caractère victorien des terrains. L'entretien paysager fait partie intégrante de l'intégrité commémorative du LHNC Ardgowan.

B. Ressources *in situ* de niveau I

Les ressources *in situ* de niveau I sont synonymes du lieu désigné du LHNC Ardgowan : l'enveloppe du bâtiment (excluant l'adjonction de 1994) et ses éléments originaux. La maison a fait l'objet de vastes travaux de restauration entre 1980 et 1982 en vue de commémorer la résidence d'un des Pères de la Confédération originaires de l'île; l'intérieur de la maison a été reconstruit pour abriter les bureaux de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, qui relève de Parcs Canada. Les deux pièces principales de l'aile ouest et la pièce centrale du rez-de-chaussée ont conservé leur configuration originale et une grande partie de leur apparence du XIX^e siècle. En gros, le charpentage, les fenêtres, les portes et la boiserie dans ces pièces sont d'origine et ont été remis à neuf, à l'instar des ferrures sur la plupart des portes et des fenêtres, de l'ardoise marbrée des cheminées de cheminée et d'un chandelier dans l'aile ouest. Les murs sont enduits de plâtre dans ces pièces de la maison, et les corniches ainsi que les rosettes centrales ont été recréés selon ce qui restait des éléments originaux à l'époque. La boiserie de la véranda, de la porte et de la fenêtre de façade a été conser-

vée. Les cheminées ont été reconstruites sur le modèle original et le recouvrement extérieur mural a été remplacé mais conserve son apparence originale.

La valeur d'Ardgowan tient au fait que ce fut la résidence de William Henry Pope, et qu'il y a reçu à déjeuner les délégués à la Conférence de Charlottetown, en septembre 1864. Les éléments particuliers de l'extérieur et de l'intérieur de la maison qui ont conservé leur cachet du XIX^e siècle possèdent une valeur historique, de même que la configuration des pièces et leur apparence générale.

C. Ressources de niveau II

Les ressources de niveau II sont celles qui n'ont pas de lien direct avec les raisons qui expliquent l'importance nationale du lieu, mais dont la valeur réside dans leurs associations avec la localité ou la région, leur importance historique et leurs qualités esthétiques ou environnementales. Dans le cas du LHNC Ardgowan, les ressources de niveau II incluent l'architecture de la maison, le paysage et les éléments paysagers, l'étable/remise à voitures et les ressources archéologiques exhumées.⁵

Ressources bâties / *in situ*

L'architecture d'Ardgowan peut être considérée une ressource de niveau II. La conception originale d'Ardgowan est inspirée des idées de l'architecte paysager et concepteur américain Andrew Jackson Downing, popularisées

⁵ Il convient de noter que dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, l'étable/remise à voitures ainsi que le paysage et les éléments paysagers ont été classés ressources de niveau I. Un réexamen des ressources culturelles au moment de la rédaction de l'Énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu a conduit à une reclassification de ces ressources au niveau II. Par ailleurs, aucun objet historique n'est entreposé sur place. Voir l'Annexe 2 pour connaître l'inventaire et l'évaluation des ressources culturelles connues qui sont associées au LHNC Ardgowan.

dans les livres qu'il a publiés en 1842 et 1850, intitulés respectivement *Cottage Residences* et *The Architecture of Country Houses*. Le plan d'étage, le lambris en planches et liteaux et les détails de style néogothique que présentent les cheminées et le découpage ornemental de la véranda et les fenêtres en baie sont caractéristiques des concepts de Downing. Bien que modifiée au fil des années, la résidence conserve les éléments essentiels de son apparence d'origine. Ardgowan est un exemple de l'architecture néogothique pittoresque (*cottage ornée*).

Paysage et éléments paysagers

Le LHNC Ardgowan représente une partie seulement du domaine qui existait à l'époque de William Henry Pope. Les occupants qui ont succédé à Pope ont modifié le paysage d'Ardgowan mais les photos historiques suggèrent que l'espace entre la maison et la rue Confederation, aujourd'hui, n'a pour ainsi dire pas changé depuis l'époque où Pope a habité la maison. Cet espace comporte des éléments paysagers tels une voie d'accès incurvée à la propriété depuis le chemin Mount Edward, une entrée circulaire et une haie devant la maison ainsi que des pelouses ouvertes. Une partie des arbres matures qui se dressent sur la limite de la propriété et un peu partout dans la zone sud du terrain datent probablement de l'époque où Pope habitait la maison, mais l'on sait que les grands catalpas ont été plantés par un propriétaire subséquent. Les travaux de restauration des terrains ont été inspirés des documents de référence datant de la période postérieure à l'occupation de Pope. Les terrains restaurés peuvent être considérés représentatifs du « milieu de l'époque victorienne ». Une pelouse pour amateurs de croquet, qui figure dans un tableau du XIX^e siècle représentant les lieux, a été recréée.

La valeur historique du paysage tient au fait qu'il inclut des vestiges de l'époque de William Henry Pope, et qu'il donne une idée du style de vie des familles victorienne bien nanties et reflète l'évolution du lieu.

Étable/remise à voitures

Divers bâtiments de service ont occupé autrefois les terrains du LHNC Ardgowan et ont pu



Haie du terrain de croquet et parterres restaurés. *Parcs Canada, 2001*

inclure un cottage réservé aux domestiques, une étable pour les animaux et peut-être une remise distincte pour les voitures. Un plan du site datant de 1879 montre trois bâtiments rectangulaires, tous environ de la même taille, situés à l'arrière de la maison principale. L'unique bâtiment de service qui subsiste aujourd'hui est une petite étable/remise à voitures, d'environ neuf mètres de long sur six de large, située à l'arrière et à l'ouest de la maison. La structure peut dater de la période d'occupation de William Henry Pope, et a fait l'objet de nombreuses réparations depuis que Parcs Canada a fait l'acquisition du site en 1967. On lui accorde une valeur puisque c'est le seul bâtiment de service qui subsiste et qu'il pourrait dater de l'époque où William Henry Pope a habité la maison. Les documents historiques se contredisent quant à l'emplacement original du bâtiment. Les données sont insuffisantes pour établir précisément où se trouvait l'étable à l'époque de Pope.

Ressources architecturales

Des fouilles archéologiques d'envergure limitée ont été réalisées entre 1980 et 1981, principalement dans le but de localiser toutes ressources existantes avant que ne débutent les travaux de construction et d'identifier les différentes espèces de végétation contenues dans les dépôts superficiels au moyen d'une analyse pollinique. Environ 800 fragments de verre, de céramique et de métal ont été excavés, tous datant de la fin du XIX^e siècle; ces artefacts font partie des collections archéolo-

giques de Parcs Canada conservées à Halifax. Les groupements de végétation à différents endroits sur le site suggèrent la présence possible d'autres ressources archéologiques. Ces artefacts ont une valeur historique parce qu'ils traduisent l'évolution du lieu et peuvent nous renseigner sur le style de vie que menaient William Henry Pope et sa famille.

Plaques et monuments

Une plaque de la CLMHC commémorant le LHNC Ardgowan a été apposée sur l'élévation avant de la maison. Le texte de la plaque a été rédigé en 1977; celle-ci reflète les efforts du gouvernement fédéral pour reconnaître l'histoire de notre pays.

D. Messages

La mise en valeur du patrimoine est un volet essentiel des activités conçues pour assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national, et permet au public d'en comprendre l'importance nationale. Le LHNC Ardgowan a une importance historique nationale pour la raison suivante :

Ardgowan, ancienne demeure de William Henry Pope, est la résidence symbolique d'un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ardgowan a été la résidence d'un éminent politicien de l'île, William Henry Pope, de 1854 à 1873. En septembre 1864, Pope a représenté l'Île-du-Prince-Édouard à la Conférence de Charlottetown, la première réunion des politiciens coloniaux qui a mené, en 1867, à la formation de la Confédération du Canada. Il a été subséquemment le plus ardent défenseur de la Confédération dans l'île. Pope a invité les délégués à la conférence à déjeuner à sa résidence d'Ardgowan. Bien qu'il se trouve encore aujourd'hui des maisons habitées par les Pères de la Confédération originaires de l'île à un moment où un autre de leur vie, Ardgowan est la seule résidence qu'occupait l'un d'entre eux au moment de la conférence et qui subsiste toujours.

D'autres valeurs ne sont pas liées directement aux motifs de la désignation d'Ardgowan comme lieu historique national mais devraient néanmoins être communiquées au public. Ce sont les suivantes :

- *Ardgowan est un exemple d'architecture néogothique pittoresque (cottage ornée), style popularisé par l'auteur américain Andrew Jackson Downing.*
- *Les terrains d'Ardgowan ont été aménagés à l'image d'un jardin/petit domaine suburbain du milieu de l'époque victorienne et sont devenus ainsi un lieu populaire pour les événements publics (p. ex. réceptions en plein air l'été, mariages).*
- *Ardgowan explore la même thématique que Province House, situé à environ 2 km de distance, au centre-ville de Charlottetown.*
- *Ardgowan fait partie de la famille des lieux historiques nationaux du Canada.*

On estime fructueuse la communication des raisons expliquant l'importance historique nationale du lieu et des autres valeurs qu'il possède lorsque l'ensemble des activités de mise en valeur du patrimoine permettent aux visiteurs et aux publics non-visiteurs de comprendre l'importance nationale du lieu, et lorsque les gardiens du LHNC Ardgowan en comprennent l'importance historique nationale. L'efficacité de la communication des messages et la mesure dans laquelle ils sont compris doivent faire l'objet d'un suivi.

2.3 L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE : UN CADRE POUR LA PLANIFICATION DE GESTION

Le plan directeur se veut un guide d'une durée de dix à quinze ans à l'intention des gestionnaires du LHNC Ardgowan pour qu'ils puissent assurer l'intégrité commémorative du lieu. L'Énoncé d'intégrité commémorative pour le LHNC Ardgowan expose le concept d'intégrité commémorative au sens où il fournit de l'information sur les facteurs auxquels tient la valeur du lieu désigné et des ressources culturelles du lieu, et fournit des conseils sur les messages qu'il convient de diffuser pour faire comprendre l'importance nationale du lieu. Par conséquent, l'Énoncé d'intégrité commémorative doit jouer un rôle fondamental dans le choix des mesures de gestion appropriées. Les objectifs de l'Énoncé d'intégrité commémorative à l'égard du lieu désigné et des ressources culturelles d'importance nationale encadrent les décisions stra-

tégiques inhérentes au plan directeur pour le LHNC Ardgowan.

L'Énoncé d'intégrité commémorative ne prescrit ni ne proscrit aucune mesure de gestion particulière. Les mesures de gestion décrites dans le plan directeur pour le lieu historique ont été choisies dans le but de réaliser les objectifs de l'Énoncé d'intégrité commémorative et de respecter les principes de gestion des ressources culturelles (valeur, intérêt du public, intégrité, respect et compréhension). Les activités proposées visent à faire en sorte que les valeurs culturelles

ne sont ni altérées ni menacées, et que les messages au sujet de l'importance historique nationale du lieu sont communiqués. Les activités qui compromettent l'intégrité commémorative du lieu historique et ne respectent pas les principes de gestion des ressources culturelles sont interdites.

3.0 Vision

Le plan directeur pour le LHNC Ardgowan a été élaboré d'après une « vision » du lieu historique. Celle-ci décrit l'avenir souhaité pour le LHNC Ardgowan et reflète les idées et les souhaits des gestionnaires du lieu, du personnel sur place, des voisins, des visiteurs et d'autres intervenants. Les commentaires exprimés par la population canadienne durant l'élaboration du plan directeur cadrent avec cette vision.

Dans les années à venir :

Les Canadiens et les Canadiennes considéreront le LHNC Ardgowan comme un élément intégral et important de l'histoire de la Confédération. L'importance nationale du LHNC Ardgowan en tant que résidence symbolique d'un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard sera bien communiquée, en même temps que l'on continuera de mettre en valeur les liens manifestes que possède le lieu avec la plus vaste histoire de la Confédération. Les ressources culturelles du lieu historique continueront d'être protégées, incluant les éléments originaux de la maison et de l'étable/remise à voitures.

Le LHNC Ardgowan sera un oasis historique, un endroit magnifique et paisible où les visiteurs pourront imaginer le style de vie des gens au milieu de l'époque victorienne. Le paysage restauré dans les goûts de la même époque d'après l'information disponible, conservera l'apparence qu'on lui a donnée.

Un niveau de services et un programme de mise en valeur du patrimoine qui conviennent aux besoins des visiteurs seront offerts au LHNC Ardgowan. Les visiteurs comprendront pourquoi le lieu est considéré avoir une importance historique nationale ainsi que les autres valeurs qu'il possède. Les visiteurs continueront d'avoir accès aux terrains restaurés et d'être informés de l'importance



Ardgowan. Parcs Canada

du LHNC Ardgowan par divers moyens. Les publics non-visiteurs auront l'occasion de se familiariser avec le LHNC Ardgowan et l'histoire de la Confédération grâce à divers outils d'information offerts à l'extérieur du lieu. Le LHNC Ardgowan sera mis en valeur auprès des visiteurs éventuels de façon à créer chez eux des attentes appropriées et à leur faire comprendre l'importance historique nationale du lieu.

Le LHNC Ardgowan demeurera le foyer des services administratifs et d'information de Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard et conservera cette réputation; la maison continuera d'abriter les bureaux du personnel et d'être utilisée à d'autres fins pertinentes.

La dimension et l'étendue des propriétés entourant le LHNC Ardgowan devraient continuer de ne pas compromettre l'ambiance du lieu. Une bonne communication et, lorsque c'est possible, une coopération avec les voisins, les propriétaires fonciers et les autres services d'urbanisme seront bénéfiques à cet égard.

Des partenariats et une collaboration seront établis sinon renforcés avec des groupes et des particuliers pour assurer la protection des ressources culturelles du LHNC Ardgowan et la communication des raisons expliquant

4.0 Orientation stratégique pour assurer l'intégrité commémorative et la gestion du lieu historique

4.1 PROTECTION DES RESSOURCES CULTURELLES

A. Lieu désigné et ressources culturelles de niveau I

Le lieu désigné du LHNC Ardgowan est la maison délimitée par ses fondations de 1966 (c.-à-d. sans l'aile est reconstruite). Cette partie originale de la maison et les éléments architecturaux que l'on croit dater de l'époque où William Henry Pope l'a habitée sont considérés les ressources culturelles de niveau I du LHNC Ardgowan.

L'adjonction moderne a été construite en 1994 pour procurer au personnel de Parcs Canada une plus vaste surface de bureaux. Les travaux ont redonné à la résidence la dimension qu'elle avait à l'époque où Pope l'a habitée, et permis de remplacer l'aile est qui avait été supprimée au début du XX^e siècle. L'existence de cette adjonction moderne modifie le lieu désigné, bien que, en majeure partie, elle soit conservée de la même façon que le lieu désigné. La maison est occupée par le personnel chargé des principales fonctions administratives de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard et abrite l'administration centrale de Parks & People Association Inc., l'association coopérante qui est partenaire de Parcs Canada à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le lieu désigné et les ressources culturelles de niveau I sont en « bon état » selon le *Rapport sur l'état des parcs* qu'a publié Parcs Canada en 1997. La présence du personnel dans la maison permet d'assurer un suivi continu des ressources et de cerner rapidement les besoins d'entretien, quels qu'ils soient.

L'utilisation et l'aménagement des terrains avoisinants ont des répercussions sur le lieu désigné du LHNC Ardgowan. À l'heure actuelle, la propriété que forme le LHNC Ardgowan est bordée au nord et au sud

par un quartier résidentiel dont l'étendue et le caractère cadrent avec le lieu historique; les bâtiments à proximité ont deux à trois étages. Les espaces libres de la Ferme expérimentale donnent une idée du domaine suburbain de la ville de Charlottetown qu'a déjà été Ardgowan. Cependant, une partie de ces terres sont considérées excédentaires compte tenu des besoins d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et pourraient être vendues. L'aménagement futur de ces terres pourrait avoir des répercussions sur le lieu désigné du LHNC Ardgowan.

Discussion

Comme le personnel de Parcs Canada se trouve sur place, à Ardgowan, il peut relever rapidement tous les problèmes associés à la maison. Toutefois, il n'est pas aussi facile d'entreprendre des projets de restauration à plus long terme. Un manuel d'entretien et de conservation⁶ a été préparé suite à la restauration originale de la maison pour dicter la marche à suivre dans le cas d'interventions importantes visant le bâtiment; cependant, le manuel ne fournit aucune indication quant à l'entretien et la conservation à court et long termes de la maison et des autres ressources. Le document n'a pas été mis à jour depuis que l'adjonction a été construite en 1994. Il n'existe aucun inventaire complet et facilement accessible des éléments particuliers du LHNC Ardgowan qui revêtent une importance nationale. Cela pose des problèmes pour quiconque est responsable de l'entretien de la maison. Bien que le personnel consulte des experts en conservation ayant une connaissance approfondie du patrimoine bâti et du paysage, ces connaissances doivent être documentées pour le bénéfice des futures générations de gestionnaires. Pour qu'on

⁶ *Conservation and Maintenance Manual for William H. Pope Residence 1850-79* (1982) B. Gallant.

puisse disposer d'un guide opportun et à jour pour les futures interventions sur le LHNC Ardgowan, le manuel d'entretien et de conservation devrait être révisé et mis à jour pour y inclure une base de données numériques (inventaire) sur les éléments originaux à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, ainsi qu'un résumé des décisions entourant les interventions à ce jour et les motifs de ces décisions. Un plan de gestion de l'entretien devrait être élaboré et décrire les façons de surveiller l'état des ressources culturelles et de déterminer les travaux à effectuer à court et long termes.



Ardgowan en hiver. Parcs Canada, 2003

Il a fallu apporter des modifications au bâtiment ainsi qu'aux terrains et d'autres pourraient être nécessaires pour répondre aux demandes du LHNC Ardgowan en tant que lieu de travail moderne (p. ex. : télécommunications, toilettes, accessibilité, systèmes de chauffage et de refroidissement, système d'extinction d'incendie). Jusqu'à présent, des efforts ont été déployés pour tenir compte le plus possible des modifications à apporter en altérant le moins possible les matériaux d'origine des ressources culturelles. Cependant, l'installation d'unités de climatisation et l'aménagement de sentiers avec revêtement en dur sont des exemples de modifications qui ont compromis l'intégrité des terrains restaurés. Il faudra s'efforcer davantage à l'avenir de concevoir et d'apporter des changements sur le lieu historique qui ont des répercussions minimales sur la maison, le paysage et les autres ressources culturelles.

Le caractère des propriétés voisines du LHNC Ardgowan contribue à l'intégrité du lieu désigné. Les changements qui seront apportés aux modalités d'utilisation et d'amé-

nagement des terrains avoisinants pourraient avoir un effet nuisible sur le LHNC Ardgowan; plus particulièrement, l'ambiance des jardins, qui fait leur renommée, pourrait ne pas être préservée. Parcs Canada devrait continuer de participer s'il le peut aux discussions qui concernent le réaménagement ou la modification des modalités d'utilisation des terrains des propriétés adjacentes, de favoriser les projets d'aménagement qui respectent et complètent les valeurs patrimoniales du LHNC Ardgowan. L'avenir de l'historique domaine Ravenwood et du Royal Grove, qui font partie des terrains de la Ferme expérimentale, sera particulièrement important pour le LHNC Ardgowan.

Le lieu désigné n'est pas altéré ni menacé lorsque :

- les ressources culturelles de niveau I sont protégées et gérées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;
- les projets d'aménagement adjacents au lieu désigné respectent et reconnaissent le caractère patrimonial de celui-ci comme le démontrent l'emplacement, la conception et l'étendue des travaux ainsi que les matériaux utilisés;
- les jardins restaurés et recréés autour de la maison sont conservés;
- les valeurs du lieu désigné sont communiquées.

Les ressources *in situ* ne sont pas altérées ni menacées lorsque :

- les ressources culturelles de niveau I sont protégées et gérées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;
- les interventions concernant la maison respectent et reconnaissent le caractère patrimonial du bâtiment, qui est un exemple du style villa de campagne popularisé par Andrew Jackson Downing;
- toutes les personnes dont les actions peuvent avoir des incidences sur le lieu historique, notamment le personnel et les partenaires, en sont conscientes et respectent les ressources culturelles du lieu;
- l'utilisation moderne que Parcs Canada fait des lieux à des fins administratives n'altère pas davantage le tissu historique;

- le plan d'étage original pour la section avant du bloc central et de l'aile ouest est conservé;
- les valeurs des ressources *in situ* sont communiquées.

But :

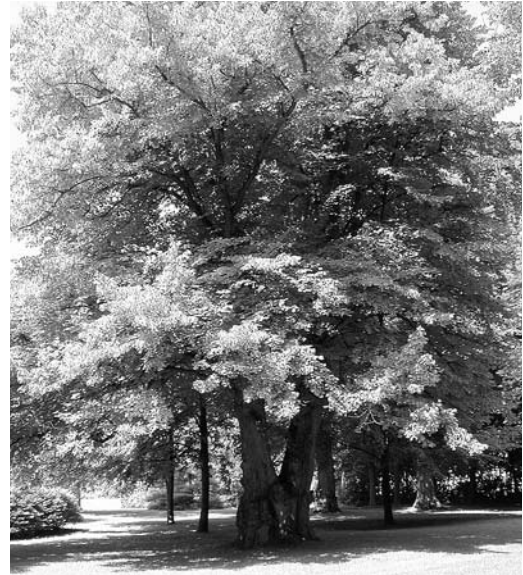
Assurer que le lieu désigné et les ressources culturelles de niveau I du LHNC Ardgowan sont gérés selon les normes et pratiques acceptées par Parcs Canada, et veiller à ce que les projets d'aménagement adjacents au lieu historique en respectent et reconnaissent le caractère patrimonial comme le démontrent l'emplacement, la conception et l'étendue des travaux ainsi que les matériaux utilisés.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Continuer d'entretenir et de protéger l'intérieur de la maison (incluant le bâtiment délimité par ses fondations originales et l'adjonction, ainsi que son architecture) et les éléments intérieurs originaux (incluant le plan d'étage original du bloc central et de l'aile ouest).
- Revoir et mettre à jour le manuel de conservation et d'entretien, et élaborer un plan de gestion de l'entretien pour les ressources culturelles et le patrimoine bâti du LHNC Ardgowan. Le manuel établira une distinction entre les matériaux originaux et ceux qui ont été remplacés incluant l'aile nouvellement construite, tandis que le plan fournira des conseils sur le calendrier des travaux à effectuer.
- S'assurer que les futures interventions sur le lieu historique, incluant toute amélioration visant les besoins du milieu de travail et le confort des visiteurs, seront conçues et mises en œuvre de sorte à ne pas altérer les ressources culturelles.
- Se tenir au courant des projets d'aménagement ou des changements apportés aux modalités d'utilisation des propriétés adjacentes, et travailler avec les propriétaires fonciers et les autorités compétentes pour veiller à ce que l'emplacement, la

conception, les matériaux utilisés et l'étendue de l'utilisation et de l'aménagement respectent et reconnaissent le caractère patrimonial du LHNC Ardgowan.



Tilleul dans les parterres restaurés. *Parcs Canada, 2001*

B. Ressource de niveau II : Paysage

Le paysage d'Ardgowan a été restauré en même temps que la maison (1980 à 1982)⁷ et est considéré une ressource de niveau II en « bon état ». Le paysage restauré redonne au lieu l'apparence d'un jardin/petit domaine suburbain du milieu de la période victorienne, d'après les documents de référence disponibles pour cette période⁸. La propriété, négligée pendant une longue période, avait conservé quelques-uns des éléments paysagers originaux — les arbres à feuilles caduques et arbustes à fleurs, dont plusieurs datent du XIX^e siècle, créent une atmosphère naturelle qui rappelle un parc. En face de la maison, une haie de privet et des groupements de mousse et de roses centfeuilles bordent l'entrée circulaire, et un marchepied de voiture en grès subsiste sur les côtés de la voie d'accès, à l'entrée principale de la maison. D'autres éléments, dont une pelouse pour le croquet et le potager, un verger et une zone de service, ont été recréés à partir

⁷ La restauration du paysage a été conçue et supervisée par T. Gribbin, et décrite dans un article corédigé avec J. Tulloch et publié dans *The Island Magazine* (1986, Printemps-Été, 13: 28-31).

⁸ Malgré l'absence de documentation pour la période précise où W. H. Pope a habité Ardgowan, le projet de restauration a tenté de recréer l'ambiance de l'époque, sujet traité dans la documentation existante.

de photos, d'un tableau de 1888 représentant le lieu historique⁹ et de ce qu'on savait des tendances sur l'aménagement des jardins dans les années 1850. Les éléments paysagers définissent le cadre de la maison.

En général, les éléments qui composent le paysage sont sains, bien que les gros arbres montrent des signes de vieillesse. Les ormes appartenant à la ville et qui se trouvent sur le périmètre de la propriété pourraient un jour être décimés par la maladie hollandaise de l'orme, qui a déjà fait des ravages à Charlottetown. Un manuel sur l'entretien paysager, le *Grounds Maintenance Manual* (manuel d'entretien des terrains), conçu après la restauration du lieu historique, décrit l'entretien de routine et aide à établir les modalités des contrats d'entretien, et sert de référence en ce qui a trait à l'esthétique prévue pour le LHNC Ardgowan.¹⁰

Discussion

Comme l'intérieur d'Ardgowan est utilisé à des fins administratives et que les lieux ne sont pas aménagés pour les visiteurs, l'extérieur de la maison et les terrains constituent les principaux éléments d'intérêt d'une visite. Les activités de mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs sont offerts sur les terrains de la propriété. L'intégrité du paysage restauré a été quelque peu compromise au profit des commodités modernes dont il a fallu pourvoir la maison qui abrite des locaux à bureaux. Bien que le confort, la santé et la sécurité du personnel justifient de telles commodités, les ajouts ultérieurs seront conçus pour réduire autant que possible leurs incidences sur le paysage restauré et sur les autres ressources culturelles qui confèrent une valeur au lieu historique.

L'entretien des terrains est assujéti à des normes supérieures, comme il est de mise pour un lieu historique national. Les pratiques d'entretien moderne sont privilégiées. Bien que les techniques en usage à l'époque contribueraient à situer les lieux dans un contexte plus historique, le taux de fréquentation actuel ne justifie pas une

telle approche. Même si l'on a recours à des pratiques modernes, l'entretien des terrains restaurés est dispendieux et contribue d'une façon limitée seulement à la mise en valeur du patrimoine. Le budget alloué à l'entretien des terrains du LHNC Ardgowan est suffisant pour conserver mais non pas renouveler le paysage en procédant à l'élagage des arbres en temps opportun et au remplacement des espèces vieillissantes. Le manuel d'entretien des terrains n'aborde pas la question du renouvellement à long terme du paysage. Il y aurait lieu d'élaborer un plan de gestion du paysage qui actualise le manuel, tient compte des menaces incluant le vieillissement des arbres, envisage l'aménagement d'une zone au-delà des limites du lieu historique qui englobe les arbres appartenant à la ville, sur le périmètre du terrain, et intègre des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs, ainsi qu'un aménagement paysagiste. Une équipe multidisciplinaire de professionnels devrait participer à l'élaboration de ce plan. Une évaluation des incidences environnementales devrait précéder la mise en œuvre des mesures proposées dans ce plan en vue de modifier les terrains.

La valeur du paysage du LHNC Ardgowan tient aux facteurs suivants :

- il présente des vestiges de l'époque de William Henry Pope (dont une voie d'accès incurvée à la propriété depuis le chemin Mount Edward, une entrée circulaire et une haie devant la maison, des pelouses ouvertes et des arbres matures);
- il illustre le style de vie des familles nanties de l'époque victorienne;
- il traduit l'évolution du lieu historique.

Les valeurs du paysage seront protégées dans la mesure où la Politique sur la gestion des ressources culturelles est respectée et où ces valeurs sont communiquées.

But :

Assurer que le paysage restauré, dans son ensemble, soit entretenu de sorte qu'il continue

⁹ Ce tableau de 1888, par Katie McLean, fait partie d'une collection privée.

¹⁰ *Grounds Maintenance Manual* (1982, mis à jour en 1987) T. Gribbin.

de procurer un environnement convenable pour la maison et d'être un oasis historique – un endroit magnifique et paisible où les visiteurs peuvent imaginer le style de vie des gens au milieu de l'époque victorienne.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Continuer de protéger et d'entretenir les terrains restaurés pour qu'ils procurent un environnement convenable à la maison et ce, au moyen des pratiques d'entretien pertinentes.
- S'assurer que les interventions ultérieures sur le lieu historique, incluant toute amélioration visant les besoins du milieu de travail et le confort des visiteurs, seront conçues et mises en œuvre de sorte à minimiser les incidences qu'elles peuvent avoir sur les ressources culturelles, plus particulièrement sur les vestiges datant de l'époque de Pope, et faire en sorte que le paysage contribue à illustrer le style de vie d'une famille nantie de l'époque victorienne.
- Élaborer un plan de gestion du paysage qui tient compte des menaces pour l'intégrité de celui-ci, englobant le lieu historique dans son contexte et intégrant des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs ainsi qu'un aménagement paysagiste.

C. Ressources de niveau II : Autres ressources et valeurs

Les valeurs de niveau II incluent l'architecture de la maison, l'étable/remise à voitures, le paysage (traité séparément dans la section précédente), les ressources archéologiques (celles non excavées et celles entreposées) et la plaque décernée par la CLMHC commémorant le LHNC Ardgowan. En 1992, la maison d'Ardgowan a été désignée édifice fédéral à valeur patrimoniale « reconnu ». Le caractère patrimonial d'Ardgowan réside dans son style architectural villa de campagne. La boiserie de la véranda, de la fenêtre et de la porte à l'avant de la maison est originale, les cheminées ont été recréées et le revêtement mural extérieur a été remplacé d'après le concept original. Malgré les travaux de réno-



Étable/remise à voitures. Parcs Canada, 2001

vation et les réparations effectués, le bâtiment conserve le style d'architecture néogothique pittoresque.

L'étable/remise à voitures fait partie de plusieurs bâtiments de service qui ont occupé autrefois les terrains d'Ardgowan. C'est le seul bâtiment de service qui subsiste et il pourrait dater de l'époque où William Henry Pope a habité la maison. Les documents historiques se contredisent quant à l'emplacement original de la structure. Les données sont insuffisantes pour établir l'emplacement exact de l'étable à l'époque de Pope. L'étable/remise à voitures a été évaluée par la CLMHC et classée bâtiment à valeur « non patrimoniale ». Elle se trouvait dans un état « acceptable » selon le *Rapport sur l'état des parcs* qu'a publié Parcs Canada en 1997. Depuis, l'étable/remise à voitures a été rénovée pour qu'elle puisse servir d'espace fonctionnel et sûr où ranger l'équipement d'entretien des terrains et être considérée dans un état « satisfaisant ». Les travaux consistaient entre autres à entretoiser et à renforcer la structure, à poser des bardeaux et à peindre l'extérieur, à suspendre de nouvelles portes et à construire des murs et des planchers à l'intérieur tout en conservant le caractère historique de l'extérieur du bâtiment.

Des travaux d'excavation ont été effectués sur les lieux entre 1980 et 1981 pour tenter de localiser des ressources archéologiques avant

qu'on ne restaure la maison et les terrains, et pour identifier les différentes espèces de végétation contenues dans les dépôts superficiels au moyen d'une analyse pollinique en vue de faciliter la restauration du paysage. Les artefacts exhumés durant les travaux – évalués comme étant des ressources de niveau II – sont conservés à un endroit sûr appartenant à Parcs Canada, à Halifax. Ils traduisent l'évolution du lieu et peuvent fournir de plus amples renseignements sur le style de vie de William Henry Pope et de sa famille. En 2003, un puits dont on ignorait l'existence a été découvert entre la remise à voitures et la maison. Il a été documenté et sa protection est assurée; une étude plus approfondie sera réalisée pour connaître la valeur de cette ressource. Les espèces de végétation suggèrent que des ressources archéologiques pourraient encore se trouver ensevelies. On ne prévoit pas exécuter d'autres travaux d'excavation, bien que toute intervention future sur les terrains du LHNC Ardgowan doit être précédée d'une évaluation des incidences environnementales et archéologiques.

La plaque commémorative comportant une inscription a été proposée par la CLMHC en 1977; elle a été préparée et apposée sur l'élévation avant de la maison sur le LHNC Ardgowan en 1982. La plaque a une valeur parce qu'elle atteste la volonté du gouvernement fédéral de commémorer les Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard en désignant comme lieu historique la maison qu'a habitée l'un d'entre eux durant la Conférence de Charlottetown.

Discussion

L'étable/remise à voitures demeurera un espace d'entreposage sur le LHNC Ardgowan. Cette ressource n'est ni altérée ni menacée dans la mesure où elle conserve ses dimensions, configurations et emplacement actuels et est gérée conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles. Pour assurer la protection de cette ressource, le plan de gestion de l'entretien devrait tenir compte de la conservation et de l'entretien de l'étable/remise à voitures.

Les ressources architecturales ne sont ni altérées ni menacées dans la mesure où elle sont gérées conformément à la Politique sur

la gestion des ressources culturelles et où toute intervention proposée est étudiée par la CLMHC.

Les ressources archéologiques ne sont ni altérées ni menacées dans la mesure où elle sont gérées conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles et où toute intervention sur les terrains entourant la maison est précédée d'une évaluation des incidences archéologiques.

La plaque décernée par la CLMHC n'est pas altérée ni menacée dans la mesure où la gestion de cette ressource est conforme à la Politique sur la gestion des ressources culturelles. La plaque sera retirée de l'endroit où elle a été apposée pour être installée sur le terrain ou ailleurs de sorte que les visiteurs puissent la voir plus facilement et mieux comprendre le texte; cette initiative contribuera aussi à la mise en valeur du patrimoine d'Ardgowan. L'endroit où doit être réinstallée la plaque sera choisi de façon à minimiser les incidences sur les valeurs patrimoniales des terrains; il contribuera à la mise en valeur du patrimoine et sera protégé en même temps qu'accessible aux visiteurs. Un endroit convenable sera étudié durant l'élaboration du plan de gestion du paysage.

But :

Protéger et mettre en valeur les ressources culturelles de niveau II du LHNC Ardgowan grâce à une gestion qui satisfait aux normes et aux pratiques acceptées par Parcs Canada.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Continuer de veiller à l'entretien et à la protection de la remise à voitures et des ressources archéologiques.
- Continuer de veiller à l'entretien et à la protection de l'extérieur de la maison (qui inclut le bâtiment délimité par ses fondations originales et l'ajout, ainsi que son architecture) et les éléments intérieurs originaux (incluant le plan d'étage original du bloc central et de l'aile ouest du bâtiment).
- Revoir et mettre à jour le manuel de conservation et d'entretien, et élaborer un plan de gestion de l'entretien pour les ressources culturelles et le patrimoine bâti du LHNC Ardgowan.

- Élaborer un plan de gestion du paysage qui tient compte des menaces pour l'intégrité de celui-ci, englobant le lieu historique dans son contexte et intégrant des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs ainsi qu'un aménagement paysagiste.

4.2 ENGAGER LES CANADIENS

Parcs Canada s'efforce d'obtenir la collaboration des Canadiens et des Canadiennes à ses efforts pour créer des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation et veiller à leur entretien en les sensibilisant davantage au réseau d'aires patrimoniales protégées, en suscitant leur compréhension et appréciation des lieux patrimoniaux par des moyens respectueux de l'intégrité commémorative et écologique, et en renforçant le sentiment d'appartenance des Canadiens et des Canadiennes à ces endroits en tant que symboles du Canada et les liens qu'ils entretiennent entre citoyens et citoyennes. Divers moyens et mécanismes de communication, sur place et à l'extérieur du lieu historique, servent à engager la participation des Canadiens et des Canadiennes à l'égard du LHNC Ardgowan.

A. Mise en valeur du patrimoine sur place

Les activités de mise en valeur du patrimoine sont offertes sur les terrains du LHNC Ardgowan. Les messages sont communiqués par l'entremise de divers mécanismes, dont une exposition didactique en plein air, des documents imprimés, la plaque de la CLMHC et les ressources culturelles sur place.

Une exposition mise en place en 1982-1983 constitue le principal mécanisme de mise en valeur du patrimoine. Les panneaux d'interprétation sont montés sur un treillage à trois parois, situé à un endroit qui n'obstrue pas la vue sur les terrains restaurés, au sud du parc de stationnement. L'emplacement de l'exposition a été choisi dans le but d'orienter et d'informer les visiteurs à leur arrivée sur les lieux, avant qu'ils n'entament leur promenade sur les terrains; l'intention initiale était qu'ils débutent leur visite à cet endroit.

L'exposition décrit William Henry Pope et sa famille, l'architecture d'Ardgowan et de Charlottetown, et explique le concept des domaines suburbains. Les panneaux sont égratignés et leur couleur s'est estompée; le treillage qui soutient les panneaux s'est détérioré et une partie de l'information est désuète.

Les autres mécanismes de mise en valeur du patrimoine sont limités. Une brochure couleur sur papier lustré peut exagérer les attraits du lieu historique en montrant des images de la réception en plein air inspirée de



Exposition d'interprétation. Parcs Canada, 2001

l'époque victorienne (l'activité a été abandonnée), bien que la brochure soit peu distribuée à l'extérieur du lieu historique. La brochure et d'autres documents imprimés se trouvent dans le hall de l'entrée latérale de la maison, qui est fermée le soir, les fins de semaine et les jours de congé. De plus, en réponse à l'intérêt exprimé par les visiteurs, quelques-unes des plantes dans les jardins ont été étiquetées.

Il n'y a pas de programmation dispensée par le personnel sur place, bien que les employés de Parcs Canada chargés de l'entretien des terrains et de l'accueil répondent souvent aux questions des visiteurs. Des visites guidées des jardins étaient offertes en anglais à un certain moment dans le cadre du programme régulier d'interprétation, et comme il n'y avait pas de visite guidée en français, une brochure a été publiée dans cette langue. De 1989 à 1998, Parcs Canada et Parks & People Association Inc. ont donné une réception en plein air inspirée de l'époque victorienne, au mois de septembre (mois où a eu lieu la Conférence de Charlottetown en 1864), puis ont organisé de nouveau la

réception en 2000 à l'occasion du lancement du livre intitulé *Ardgowan – A Journal of House and Garden in Victorian Prince Edward Island*. Ces programmes ont été abandonnés faute de ressources et parce qu'ils ne permettaient pas de réaliser les objectifs établis.



Remise et potager. Parcs Canada, 2001

Discussion

Le programme de mise en valeur du patrimoine pour le LHNC Ardgowan peut ne pas informer adéquatement les visiteurs sur les messages concernant l'importance historique nationale du lieu et ses autres valeurs, ou sur les messages d'intérêt national que souhaite diffuser Parcs Canada, et doit par conséquent être renouvelé. Parcs Canada a demandé que soit fait un examen des activités de mise en valeur du patrimoine aux lieux historiques nationaux ainsi qu'au parc national qu'administre l'Agence dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le document intitulé *Heritage Presentation Plan, Parks Canada, PEI Field Unit (2001)* (Plan de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada, Unité de gestion de l'Î.-P.É.) révèle un certain nombre de lacunes quant au LHNC Ardgowan. En général, il ressort de cet examen que le lieu est trop peu visité et sous-utilisé en termes de visites guidées ou d'événements spéciaux. Le Plan de mise en valeur du patrimoine recommandait d'éliminer la brochure sur papier lustré mais de conserver des mécanismes actuels de mise en valeur du patrimoine et d'étudier la possibilité de former des partenariats en vue d'offrir des visites guidées ou d'organiser des événements spéciaux, voire d'ajouter des toilettes extérieures et un service d'interprétation du LHNC Ardgowan à d'autres endroits.

Parcs Canada s'est engagé à continuer d'informer les visiteurs sur l'importance

nationale du LHNC Ardgowan en tant que résidence d'un des Pères de la Confédération originaires de l'île et l'un des nombreux autres lieux et attractions dans la région de Charlottetown qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Confédération. Parcs Canada continuera d'inviter les gens à explorer le lieu historique.

Par conséquent, le programme de mise en valeur du patrimoine offert sur place doit être amélioré si l'on veut diffuser de façon plus efficace les messages importants associés au LHNC Ardgowan et communiquer les messages d'intérêt national de Parcs Canada au public visiteur et ce, au moyen d'outils qui tiennent compte du taux de fréquentation, sont précis et engagent la participation des gens. Une brochure plus simple pourrait être produite à un coût rentable et distribuée plus largement. Une brochure servant aux visites autoguidées pourrait être conçue d'après le texte en français rédigé antérieurement, puis offerte en anglais et en français. Compte tenu des ressources disponibles, les panneaux d'interprétation devraient être mis à jour et inclure des renseignements sur la désignation de William Henry Pope comme personne d'importance historique nationale. Les organismes partenaires pourraient avoir l'occasion de donner un coup de main à la diffusion des messages clés concernant le lieu historique par l'entremise de leur programmation régulière ou d'événements spéciaux. Parks & People Association Inc. est bien placée pour jouer ce rôle. La réception en plein air inspirée de l'époque victorienne est un événement spécial qui convient au lieu historique et qu'il vaudrait peut-être la peine de réinstaurer, à condition de choisir un moment plus propice. À l'avenir, l'offre d'un plus grand nombre d'activités de mise en valeur du patrimoine sur place, animées ou authentiques peut être envisagée, par exemple la démonstration des pratiques historiques de gestion du paysage, mais seulement avec la collaboration de tierces parties. De plus amples détails sur l'utilisation des terrains aux fins de la mise en valeur du patrimoine devraient être présentés dans le plan de gestion du paysage. La préparation des terrains à cet égard devrait être précédée d'une évaluation des incidences environnementales.

À l'avenir, Parcs Canada pourrait songer à la possibilité d'ouvrir aux visiteurs une partie de l'intérieur de la maison du LHNC Ardgowan. Les pièces originales qui ont été remises en état selon des normes plus rigoureuses sont celles qu'il conviendrait le mieux de montrer aux visiteurs si l'on décide d'élargir le programme de mise en valeur du patrimoine à quelques pièces de la maison. Trop peu d'entre elles ont été restaurées pour leur redonner leur apparence d'origine et l'on sait trop peu de choses sur l'intérieur de la maison pour qu'il vaille la peine d'envisager la restauration des pièces selon l'époque. Le fait d'ouvrir une partie de la maison au public enrichirait beaucoup la visite du LHNC Ardgowan et satisferait la curiosité des visiteurs à propos de l'intérieur de la maison. Toutefois, pendant la durée de ce plan directeur, les gestionnaires du lieu historique ne feront qu'étudier la possibilité de concrétiser cette idée.

Parmi les publics cibles des activités de mise en valeur du patrimoine, mentionnons les suivants :

Voyageurs adultes indépendants

Des voyageurs indépendants ou de petits groupes composés habituellement de voyageurs adultes font une escale au LHNC Ardgowan pendant les mois d'été, attirés par l'importance historique du lieu, ses liens avec l'histoire de la Confédération, ou son ambiance historique, ses terrains remis en état et ses jardins pittoresques. En général, ces personnes se sont informées préalablement à leur visite, elles ne passent pas de façon fortuite. Elles cherchent de l'information sur l'histoire du lieu, sur les gens qui ont occupé la maison et les terrains et sur des éléments particuliers des jardins.

Résidents locaux

En famille ou seuls, les résidents locaux viennent se promener sur les terrains ouverts à l'année, qu'ils apprécient pour leur beauté et leur tranquillité, et qu'ils considèrent un endroit intéressant à visiter dans la région ou pittoresque pour les photos. Les terrains d'Ardgowan sont également très populaires auprès des photographes publicitaires, des clubs de jardinage locaux et des amateurs de

jardinage. L'utilisation et l'appréciation des terrains par ces visiteurs suscitent un sentiment de fierté au sein de la communauté; toutefois, ce groupe de visiteurs n'est pas tant intéressé par l'importance historique du lieu que par les terrains bien entretenus et leur accessibilité. Une meilleure programmation, dispensée et non dispensée par le personnel, et des événements spéciaux contribueraient à mieux faire connaître l'endroit auprès de ce public, et les aideraient probablement à mieux comprendre et apprécier son importance historique nationale.

Autres publics

Font partie des autres publics les personnes qui, préalablement à une visite, cherchent de l'information sur les lieux présentant un intérêt culturel ou patrimonial dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il peut s'agir aussi d'étudiants ou d'enseignants qui veulent obtenir de l'information ou trouver des programmes associés à l'histoire de la Confédération et aux réunions de Charlottetown en 1864. Ce qu'ils cherchent, ce sont des renseignements clairs, bien structurés et qu'ils sont en mesure de comprendre. Souvent, ces groupes consultent le site Web de Parcs Canada et s'attendent à y trouver de l'information accessible, à jour et opportune ainsi que des liens vers d'autres sites d'intérêt.

But :

Assurer que les messages importants sur les valeurs patrimoniales du LHNC Ardgowan ainsi que les messages d'intérêt national de Parcs Canada sont communiqués de manière efficace au plus vaste public visiteur possible, et fournir des occasions de mettre en valeur le patrimoine sur place qui répondent aux attentes des visiteurs.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Évaluer et réviser ou renouveler au besoin les outils de programmation non dispensée par le personnel (p. ex. : les expositions et la brochure) pour s'assurer que les messages importants et les autres valeurs patrimoniales associés au LHNC Ardgowan sont communiqués.

- Produire une brochure bilingue pour les visites autoguidées du LHNC Ardgowan.
- Concevoir un plan de gestion du paysage qui tient compte des menaces pour l'intégrité de celui-ci, englobant le lieu historique dans son contexte et intégrant des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs ainsi qu'un aménagement paysagiste.
- Approcher d'autres groupes et organismes en vue d'étudier la possibilité d'offrir une programmation dispensée par le personnel et d'organiser des événements spéciaux.
- Étudier la possibilité d'offrir de plus amples activités de mise en valeur du patrimoine à l'intérieur de la maison (p. ex. : dans les pièces qui possèdent des éléments originaux ou dans la partie réservée à la réception).

B. Mise en valeur du patrimoine et diffusion à l'extérieur du lieu

Le public non visiteur a peu d'occasions de se familiariser avec le LHNC Ardgowan. Les efforts de diffusion sont limités et il n'y a pas beaucoup d'information disponible à l'extérieur du lieu. Le site Web de Parcs Canada est le principal outil de diffusion. À l'heure actuelle, on n'y trouve que des renseignements de base et des liens vers d'autres sites qui s'intéressent à la thématique de la Confédération.

Les efforts de diffusion, à part ceux-ci, sont minimes. En 2000, Parks & People Association Inc. a publié un ouvrage intitulé *Ardgowan – A Journal of House and Garden in Victorian Prince Edward Island*. Bien que cette publication fournisse quelques renseignements historiques sur le lieu et puisse être considérée un outil de diffusion, il s'agit essentiellement d'un livre de recettes conçu comme un outil de levée de fonds. La Salle des fondateurs, une attraction de Charlottetown qui explore le thème de la Confédération, propose aux visiteurs une exposition montrant Ardgowan et rappelle brièvement l'importance du lieu. Ardgowan est également mentionné dans une présentation vidéo offerte au LHNC Province House et qui fait partie du programme d'interprétation de ce lieu.

Discussion

On fait trop peu appel aux activités de mise en valeur du patrimoine à l'extérieur du lieu pour transmettre les messages importants au sujet du LHNC Ardgowan. Le site Web de Parcs Canada pourrait mieux préparer les visiteurs à la modeste programmation offerte sur place et mieux situer Ardgowan dans l'histoire de la Confédération. Compte tenu des points communs entre le LHNC Ardgowan et le thème du « berceau de la Confédération », il pourrait être avantageux de travailler avec le personnel d'autres lieux historiques et attractions, plus particulièrement avec celui du LHNC Province House, en vue de développer un plus vaste matériel aux fins de la mise en valeur du patrimoine qui puisse servir à différents endroits et mette davantage en lumière les liens entre l'histoire et tous ces lieux historiques. Il faudrait également s'efforcer de travailler avec les éducateurs en vue d'élaborer des ressources didactiques appropriées pour mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire l'histoire de la Confédération; ces ressources devraient mentionner William Henry Pope et Ardgowan.

But :

Fournir des occasions à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de se familiariser avec l'importance nationale du LHNC Ardgowan et les messages d'intérêt national de Parcs Canada grâce à des programmes ou à des produits offerts à l'extérieur du LHNC Ardgowan, et à des efforts de diffusion.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Développer et améliorer le contenu informatif du site Web, et mettre à jour en temps opportun l'information qui y est diffusée.
- Communiquer les messages importants au sujet du LHNC Ardgowan à d'autres lieux patrimoniaux qu'administre Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard, et travailler avec le personnel d'autres lieux historiques et attractions explorant la même thématique dans le but de diffuser les messages importants.

- Travailler en collaboration avec de tierces parties en vue de concevoir des outils de mise en valeur du patrimoine qui établissent un lien entre les lieux historiques et attractions explorant la même thématique (p. ex. : carte, brochure, passeport, programmes).
- Travailler avec les éducateurs à la préparation de ressources didactiques appropriées pour mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire ce que représente le LHNC Ardgowan.

C. Relations extérieures

Le nombre de personnes qui ont visité l'Île-du-Prince-Édouard s'est accru considérablement après la construction du Pont de la Confédération. L'année suivant son ouverture, en 1997, le nombre de visiteurs dans l'île a augmenté de 52 p.100 (ce qui représente 1,2 million de personnes). Depuis, le taux de fréquentation a diminué légèrement selon les statistiques sur les visiteurs.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard et la ville de Charlottetown utilisent le thème du « berceau de la Confédération » dans leurs activités de promotion et de marketing de l'île et de sa capitale. Ce thème peut être avantageux pour les lieux historiques nationaux à Charlottetown, soit le LHNC Province House et le LHNC Ardgowan, puisqu'ils ont tous les deux un lien direct et authentique avec les réunions qui ont eu lieu à Charlottetown, en 1864, et mené à la formation de la Confédération.

Parcs Canada utilise des médias écrits et électroniques bilingues pour sensibiliser la population à la culture et au patrimoine de la province. Parmi ces médias figurent le *National Travel Trade Directory* et le *Media Marketplace*, le guide touristique provincial, les publications touristiques hebdomadaires pour la province et la ville de Charlottetown ainsi que les *Guides touristiques* de Parcs Canada. La principale adresse mentionnée sur ces documents et à laquelle peuvent écrire les visiteurs pour obtenir de l'information est l'adresse postale du LHNC Ardgowan, le centre des services administratifs et d'affaires de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, qui relève de Parcs Canada.

Bien que Parcs Canada dispose d'un budget limité pour promouvoir ou publiciser de façon indépendante le parc national et les lieux historiques nationaux dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'Agence a néanmoins établi de fructueux partenariats avec l'industrie touristique et les organisations de promotion du tourisme. Tourism PEI (le ministère du tourisme de la province) et la Tourism Industry Association of Prince Edward Island (l'association de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard) invitent le personnel de Parcs Canada à revoir leur matériel publicitaire, à faire d'autres suggestions sur le contenu rédactionnel et à participer aux réunions des groupes de travail concernant le parc national et les lieux historiques dans l'île. Ceci permet à Parcs Canada de commenter la façon dont le parc et les lieux historiques sont mis en valeur par de tierces parties. Parcs Canada travaille également avec la Commission de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard et la ville de Charlottetown dans le cadre d'initiatives d'intérêt commun.

Discussion

Le LHNC Ardgowan est un lieu historique national qu'il est difficile de promouvoir auprès des visiteurs. Le modeste niveau de services et d'activités de mise en valeur du patrimoine et le fait que seuls les terrains sont ouverts au public ne permettent qu'une courte visite, sans plus.

Le matériel publicitaire distribué actuellement peut exagérer les attentes des visiteurs. La brochure sur papier lustré, entre autres, présente des photos de participants/animateurs en costumes d'époque à la réception en plein air inspirée de l'époque victorienne, un événement qui n'a plus lieu. Comme l'adresse postale inscrite sur tout le matériel publicitaire concernant les lieux historiques nationaux dans l'Île-du-Prince-Édouard est celle du LHNC Ardgowan, les visiteurs imaginent un lieu plus impressionnant qu'il ne l'est en réalité et s'attendent à une plus vaste gamme de services que ceux offerts. Toutefois, il est difficile de savoir quelles sont les attentes des visiteurs ou d'où ils obtiennent leur information à propos du lieu historique puisqu'aucun sondage n'a été réalisé auprès du public visiteur.

Il y aurait lieu de revoir les activités de marketing et de promotion du LHNC Ardgowan pour éviter d'exagérer les attentes des visiteurs à l'égard des services et du programme de mise en valeur du patrimoine offerts sur place, mais aussi pour clarifier le lien authentique et tangible entre ce lieu historique et le thème du « berceau de la Confédération » de manière à attirer les visiteurs qu'intéressent l'histoire du lieu et l'ambiance créée par les terrains remis en état.

But :

Promouvoir le LHNC Ardgowan auprès des visiteurs éventuels de façon à susciter chez eux des attentes appropriées et à leur faire comprendre l'importance historique nationale du lieu ainsi que les autres messages d'intérêt national de Parcs Canada.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Favoriser un taux de fréquentation approprié du LHNC Ardgowan, compte tenu de sa fonction administrative, qui respectera l'intégrité commémorative du lieu. Parcs Canada vérifiera périodiquement le taux de fréquentation et évaluera les besoins des visiteurs.
- Évaluer et réviser le matériel publicitaire pour le LHNC Ardgowan, dont les médias écrits et électroniques traditionnels, plus particulièrement le site Web, pour s'assurer qu'ils transmettent les messages importants, suscitent des attentes réalistes par rapport au lieu historique et s'adressent aux visiteurs qu'intéressent l'importance historique du lieu et ses terrains uniques. Veiller également à ce que les activités de promotion et de marketing du lieu historique cadrent avec le niveau de services offert sur place.
- S'assurer que les efforts de Parcs Canada en vue de promouvoir le lieu historique, ou ceux d'autres agences et organisations entourant le thème du « berceau de la Confédération », incluent le LHNC Ardgowan.

D. Collaboration et partenariats

Parcs Canada entretient de riches rapports et a entrepris un travail de collaboration

dans l'Île-du-Prince-Édouard qui profitent au LHNC Ardgowan. Les responsabilités que partagent plusieurs des membres du personnel de l'Unité de gestion rapprochent tout naturellement le LHNC Ardgowan et le LHNC Province House. Le personnel collabore aux activités de marketing et de promotion de l'Île-du-Prince-Édouard et de Charlottetown menées par de tierces parties, et s'assure qu'elles mettent en valeur comme il se doit le patrimoine du parc national et de tous les lieux historiques nationaux. Le LHNC Ardgowan abrite le bureau administratif de Parks & People Association Inc., ce qui favorise les rapports réguliers entre le personnel de l'association et celui de Parcs Canada. Le LHNC Ardgowan bénéficie des efforts de Parks & People Association Inc. en vue de sensibiliser davantage la population au travail de Parcs Canada et de recueillir des sommes au nom de l'Agence, grâce notamment à la publication d'un livre de recettes et à son rôle de co-organisateur de l'ancienne réception donnée en plein air et inspirée de l'époque victorienne.

Le LHNC Ardgowan est bien connu et fréquenté pour la beauté de ses jardins. Les terrains sont connus des clubs de jardinage locaux et considérés une attraction touristique de Charlottetown. Les photographes publicitaires viennent souvent sur place pour prendre des photos de mariage et de famille. On a tenu compte de l'intérêt que suscitent les plantes indigènes dans les jardins du LHNC Ardgowan en étiquetant les espèces et en partageant des boutures avec la MacPhail Woodlot and Tree Nursery, une organisation sans but lucratif qui se spécialise dans la culture et la vente d'arbres et d'arbustes indigènes.

Discussion

Les partenariats et les efforts de collaboration actuels conviennent au LHNC Ardgowan, compte tenu du faible taux de fréquentation et du fait que le lieu reçoit une modeste publicité. Toute initiative future en vue de mieux faire connaître le lieu historique ou de communiquer à plus grande échelle les messages importants qui le concernent exigeront de plus amples efforts de collaboration. La promotion du lieu historique devrait



L'importance historique nationale de Province House est due à son rôle dans l'histoire de la Confédération. J. Butterill, 1995

tenir compte du niveau de services offert sur place. Des partenariats mieux développés auraient des avantages concrets pour la programmation dispensée par le personnel, les possibilités éducatives, les liens entre le lieu et les autres attractions patrimoniales ainsi que les relations extérieures. Parks & People Association Inc. serait un partenaire tout désigné pour offrir une programmation dispensée par le personnel ou organiser des événements spéciaux au LHNC Ardgowan. Parcs Canada doit se tenir au courant des efforts déployés par les autres organisations touristiques et organismes de mise en valeur du patrimoine à Charlottetown, notamment la Commission de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, la Prince Edward Island Museum and Heritage Foundation et la ville de Charlottetown. Parcs Canada devrait s'inspirer des services et des programmes de mise en valeur du patrimoine qu'offrent ces organisations et établir des liens entre ses propres services et programmes et les leurs, quand c'est possible, plus particulièrement avec ceux qui explorent le thème de la Confédération et s'en servent pour mettre en lumière les qualités uniques du LHNC Ardgowan et du LHNC Province House. Les éducateurs sont bien placés pour aider Parcs Canada à mieux faire comprendre ce que représente le LHNC Ardgowan par rapport à la thématique de la Confédération. Des programmes devraient être élaborés en collaboration avec eux pour s'assurer que le rôle et l'importance du LHNC Ardgowan et du LHNC Province House sont bien compris.

Parcs Canada devrait s'efforcer d'entretenir une bonne communication avec ses voisins et de se tenir au courant des projets d'aménagement ou des changements relatifs

à l'utilisation des terrains dans les environs, plus particulièrement des terrains de la Ferme expérimentale déclarés excédentaires. L'aménagement futur des propriétés adjacentes pourrait avoir de sérieuses incidences sur le LHNC Ardgowan en tant que lieu historique national et centre administratif de Parcs Canada dans l'île. Parcs Canada doit donc s'assurer de poursuivre le dialogue avec les futurs propriétaires, administrateurs et parties intéressées en ce qui concerne la planification et l'aménagement des portions à valeur patrimoniale et non patrimoniale des terrains qui appartenaient anciennement à la Ferme expérimentale. Il faudrait approcher les futurs propriétaires et administrateurs de Ravenwood, une propriété à valeur patrimoniale reconnue par le gouvernement fédéral, et de Royal Grove pour trouver des façons de travailler ensemble dans le but de promouvoir ces lieux et de faire connaître les liens thématiques qui les unissent.

But :

Exploiter ou multiplier les possibilités de collaboration et de formation de partenariats avec des groupes et des particuliers en vue de protéger les ressources culturelles du LHNC Ardgowan et de communiquer les raisons qui expliquent l'importance historique nationale du lieu et les autres valeurs patrimoniales qu'il possède.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Approcher les organisations touristiques et de mise en valeur du patrimoine ainsi que de tierces parties pour concevoir ensemble un matériel publicitaire et de mise en valeur du patrimoine ainsi que des événements spéciaux qui explorent la même thématique.
- Travailler avec les éducateurs à la préparation de ressources didactiques pertinentes pour mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire ce que représente le LHNC Ardgowan.
- Demeurer au fait des projets d'aménagement ou des changements relatifs à l'utilisation des terrains des propriétés adjacentes, et travailler avec les propriétaires et les autorités compétentes ainsi

que les autres parties concernées pour garantir que les projets d'aménagement respectent et reconnaissent le caractère patrimonial du LHNC Ardgowan comme le démontrent l'emplacement, la conception et l'étendue des travaux ainsi que les matériaux utilisés.

4.3 VISITEURS ET SERVICES AUX VISITEURS

Le taux de fréquentation du LHNC Ardgowan est peu élevé. Le personnel estime le nombre de visiteurs à 3000 personnes par an. Pour cette raison même, des statistiques sur les visiteurs ne sont pas compilées et des sondages ne sont pas réalisés auprès des visiteurs comme c'est le cas pour les autres lieux historiques. Il n'y a pas de circuit en autocar organisé pour Ardgowan, alors que ces groupes de voyageurs forment un pourcentage important des visiteurs des autres lieux historiques. Une forte proportion des visiteurs du LHNC Ardgowan sont des résidents locaux qui se rendent sur place pour prendre des photos de mariage ou de famille, se divertir et pique-niquer la fin de semaine, et montrer les terrains à leurs visiteurs de l'extérieur. Aucun droit d'entrée n'est exigé auprès des visiteurs ou des autres utilisateurs du lieu historique.

En raison du taux de fréquentation peu élevé, les services aux visiteurs du LHNC Ardgowan sont réduits à leur minimum. Outre les services de mise en valeur du patrimoine décrits dans une section précédente, il y a ceux prévus pour l'orientation des visiteurs, le stationnement et l'accès aux terrains.

Le parc de stationnement se trouve dans l'angle nord-ouest de la propriété; on y accède depuis l'allée Palmers et le chemin Mount Edward. Le parc a été conçu pour accueillir un autocar et environ vingt-cinq voitures, incluant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, bien que le marquage au sol ait changé au fil des années. Il arrive souvent que le parc soit entièrement occupé par des visiteurs exerçant des fonctions administratives et les employés qui travaillent sur place.

En raison de la distance qui sépare le LHNC Ardgowan du centre-ville de Charlottetown, on s'attend à ce que beaucoup

de visiteurs s'y rendent en voiture plutôt qu'à pied et c'est pourquoi ces derniers sont orientés vers le lieu historique depuis le parc de stationnement. Un panneau installé à l'extrémité sud indique aux visiteurs qu'ils peuvent se rendre sur les terrains en empruntant un sentier gravelé menant à l'exposition en plein air – c'était le plan de circulation original prévu pour le lieu historique. Un autre sentier, pavé celui-là, conduit les visiteurs exerçant des fonctions administratives, depuis le parc de stationnement à l'entrée latérale de la maison, où se trouvent la réception des bureaux administratifs et les documents imprimés sur le LHNC Ardgowan et les autres lieux historiques qu'administre Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'entrée latérale est verrouillée le soir, les fins de semaine et les jours fériés quand la résidence est fermée.

On encourage les visiteurs à emprunter les sentiers et à se promener sur les terrains où se trouvent l'exposition didactique, la pelouse pour amateurs de croquet qu'on a recréée, et la plaque de la CLMHC. La surface des allées de gravillon qui sont accessibles aux fauteuils roulants est souvent ramollie; un fauteuil roulant tout-terrain est conservé sur place au cas où quelqu'un en aurait besoin. Il est permis de pique-niquer sur les terrains, bien qu'une table à pique-nique à l'arrière de la propriété soit réservée à l'usage exclusif du personnel. Des bancs à l'intention des visiteurs ont été installés ici et là sur les terrains de la propriété.

Les services offerts aux visiteurs du LHNC Ardgowan sont réduits au minimum. Il n'y a pas de toilettes ni d'abreuvoirs publics, aucun endroit où s'abriter si les conditions météorologiques sont défavorables, aucun comptoir où acheter des rafraîchissements ni boutique de cadeaux et il n'y a pas non plus d'événements spéciaux organisés sur les terrains. En cas d'urgence seulement, les visiteurs sont autorisés à entrer dans la maison pour utiliser les toilettes réservées au personnel, ce qui devient impossible quand la maison est fermée le soir, les fins de semaine et les jours fériés. Les gens qui souhaitent organiser un événement spécial sur les terrains y renoncent puisqu'il n'y a pas de toilettes et qu'ils

ne peuvent réserver l'utilisation des terrains à leurs seuls invités.

Discussion

Les raisons pour lesquelles le LHNC Ardgowan revêt une importance nationale ainsi que les messages d'intérêt national de Parcs Canada devraient être bien communiqués aux visiteurs et ce, dans le contexte d'un oasis historique, d'un lieu d'apprentissage et de découverte à la fois magnifique et paisible. Les visiteurs devraient pouvoir apprécier les caractéristiques patrimoniales de la maison et ses jardins restaurés. Il faudrait encourager l'aménagement de zones de détente pour les visiteurs.

Le taux de fréquentation du LHNC Ardgowan est faible, ce qui justifie difficilement tout changement au niveau de service actuel. Les services aux visiteurs sont réduits au minimum et peuvent ne pas répondre aux exigences minimales prévues pour un lieu historique national, notamment un service d'orientation efficace, des toilettes et de l'eau potable. Bien qu'il puisse être difficile de justifier des améliorations aux services offerts actuellement sans une hausse du nombre de visiteurs, il reste qu'on ne peut accroître le taux de fréquentation et organiser des événements spéciaux ou prévoir tout autre programmation spéciale dispensée par le personnel sans améliorer les services de base. Compte tenu du nombre limité de sondages réalisés auprès des visiteurs du LHNC Ardgowan jusqu'à présent, il est difficile de savoir quels sont les besoins ou les attentes des visiteurs à l'égard de services offerts.

Les mécanismes prévus pour orienter les visiteurs et les préparer à leur visite portent à confusion et pourraient être améliorés. Le panneau installé à proximité du parc de stationnement ne fournit pas d'indications claires aux visiteurs et ces derniers ont tendance à emprunter le sentier qui mène à l'entrée latérale de la maison. La documentation aux fins d'orientation (la brochure) n'est disponible qu'à l'entrée latérale de la maison; toutefois, les visiteurs peuvent ne pas débiter leur promenade à cet endroit ou trouver la porte verrouillée après les heures de bureau. L'intention, au départ, était de séparer les visiteurs du lieu historique des



Panneau d'orientation dans le terrain de stationnement. Parcs Canada, 2001

visiteurs venant sur place pour exercer des fonctions administratives en installant des panneaux indicateurs dans le parc de stationnement. Avec le temps, ces panneaux soit ont été volés soit se sont détériorés et n'ont pas été remplacés, et l'on a décidé de distribuer la documentation imprimée à l'intérieur de la maison. Il faut réexaminer le service d'orientation des visiteurs, entre autres les panneaux indicateurs et la documentation de soutien. Un nombre suffisant de places de stationnement devrait être prévu pour les visiteurs du lieu historique et le marquage au sol devrait redéfinir les places réservées aux personnes handicapées. Le plan de gestion du paysage devrait tenir compte de ces questions, et toute modification envisagée devrait être précédée d'une évaluation des incidences environnementales possibles.

Des toilettes publiques sont jugées essentielles si l'on veut accroître le nombre de visiteurs au-delà du taux de fréquentation actuel et envisager l'organisation d'événements spéciaux sur les terrains. Pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, on peut difficilement permettre aux visiteurs d'utiliser les toilettes réservées au personnel, à l'intérieur de la maison. Il faudrait étudier la possibilité d'installer des toilettes publiques à un endroit convenable sur les terrains du lieu historique.

But :

Procurer des services qui améliorent l'expérience des visiteurs et conviennent au taux de fréquentation actuel et anticipé du LHNC Ardgowan.



Entrée latérale et pancarte. *Parcs Canada, 2001*



Entrée latérale et allée du terrain de stationnement. *Parcs Canada, 2001*

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Favoriser un taux de fréquentation adéquat du LHNC Ardgowan, compte tenu de la vocation administrative du lieu et de la nécessité d'en assurer l'intégrité commémorative. Parcs Canada fera un suivi périodique du taux de fréquentation et évaluera les besoins des visiteurs.
- Concevoir un plan de gestion du paysage qui tient compte des menaces pour l'intégrité de celui-ci, englobant le lieu historique dans son contexte et intégrant des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs ainsi qu'un aménagement paysagiste.
- Continuer de fournir de l'information aux visiteurs du LHNC Ardgowan au sujet de Parcs Canada, des autres lieux historiques nationaux et du parc national dans l'Île-du-Prince-Édouard.
- Étudier la possibilité d'installer des toilettes publiques qui soient accessibles en conservant intacts les bâtiments et le paysage restauré.

4.4 OPÉRATIONS ET ADMINISTRATION

Le LHNC Ardgowan est l'administration centrale de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard; on y trouve les bureaux des services d'affaires, des relations extérieures et du directeur de l'Unité de gestion. Bien qu'au fil des ans le personnel de Parcs Canada ait occupé des bureaux différents situés à des endroits différents, le LHNC Ardgowan demeure le centre des bureaux provinciaux

de Parcs Canada dans l'île depuis le début des années 1980 et est connu ainsi. L'intérieur de la maison a été rénové pour loger des bureaux modernes. À l'heure actuelle, treize membres du personnel de Parcs Canada occupent toute l'année les bureaux répartis sur les différents étages de la résidence, et Parks & People Association Inc. dispose d'un bureau et d'un espace de rangement sur place. La salle de conférence située au rez-de-chaussée de la maison sert souvent aux réunions avec des employés de l'extérieur et des membres du public.

Étant donné qu'Ardgowan est une maison historique, son utilisation comme lieu de travail moderne pose certaines difficultés. Cependant, les lieux satisfont aux normes de santé et de sécurité applicables à un lieu de travail.

L'étable/remise à voitures du LHNC Ardgowan est utilisée pour entreposer l'équipement d'entretien des terrains.

Discussion

Le LHNC Ardgowan est bien connu comme étant l'administration centrale de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard. Des employés de Parcs Canada continueront de travailler sur place dans un avenir prévisible. On ne prévoit pas ouvrir l'intérieur de la maison au public pendant la durée de ce plan directeur. Toute intervention future en vue de satisfaire aux besoins du milieu de travail ne devrait pas compromettre l'intégrité commémorative du LHNC Ardgowan.

But :

Veiller à ce que le LHNC Ardgowan demeure un lieu de travail sain et sûr pour le personnel et demeure l'administration centrale bien connue de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard sans compromettre les valeurs patrimoniales que possède le lieu historique.

Orientation de gestion

Parcs Canada s'engage à :

- Veiller à ce que le LHNC Ardgowan demeure le foyer des services administratifs et d'information de Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard.
- Veiller à ce que les interventions futures sur le lieu historique, y compris toute amélioration visant les besoins propres au lieu de travail et le confort des visiteurs, n'en compromettent pas l'intégrité commémorative.
- Continuer d'utiliser la remise à voitures comme espace d'entreposage sans compromettre l'intégrité commémorative du lieu historique.

5.0 Évaluation d'incidences et évaluation environnementale

Le plan directeur pour le LHNC Ardgowan a été évalué en tenant compte des incidences que pourraient avoir les stratégies et les mesures proposées sur l'intégrité commémorative du lieu historique de même que sur l'environnement naturel qui en définit le contexte – pour le texte intégral du rapport final publié en 2003, voir le document intitulé *Environmental Assessment of Ardgowan National Historic Site of Canada Management Plan* (Évaluation environnementale du plan directeur du lieu historique national du Canada Ardgowan). L'évaluation environnementale a été réalisée conformément aux instructions fournies dans les documents intitulés *Directive de gestion 2.4.2 – Évaluation des impacts* (Parcs Canada, 1998), *Guide sur l'évaluation environnementale des plans directeurs* (Parcs Canada, 2000), *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes* (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993), et *Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (Parcs Canada, 1996). Un examen environnemental préalable des lignes directrices proposées en matière de gestion a été réalisé avant que n'ait lieu la consultation publique. Une évaluation environnementale finale a été réalisée au terme du processus de rédaction du plan directeur de sorte à pouvoir incorporer les changements nécessaires au document définitif.

Il ressort de l'évaluation environnementale qu'aucune des mesures proposées dans le plan directeur n'aura d'incidences négatives sur l'environnement naturel ou ne compromettra l'intégrité commémorative du LHNC Ardgowan. Le volet de l'évaluation environnementale qui consiste à mesurer le « stress » ou les incidences négatives ou positives que pourraient avoir les mesures proposées révèle qu'aucune d'entre elles n'exercera un stress

sur le lieu, et qu'en fait, les initiatives contribueront à assurer l'intégrité commémorative du LHNC Ardgowan.

Bien que les mesures proposées dans ce plan directeur ne nécessitent aucune mesure d'atténuation, il ressort du rapport d'évaluation que si des travaux doivent être exécutés, une évaluation environnementale propre à chaque projet devra être réalisée conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cette disposition s'applique à toute modification qu'on envisage d'apporter aux mécanismes d'interprétation sur les terrains, à la relocalisation de la plaque commémorative, aux changements visant les surfaces des sentiers et du parc de stationnement ou à tout autre projet de remise en état des terrains, et peut concerner le puits découvert récemment suivant l'évaluation de son importance et l'élaboration d'une orientation de gestion à son égard.

Selon le rapport d'évaluation environnementale, il importe d'avoir une meilleure idée du taux de fréquentation et des tendances d'utilisation des visiteurs, qui constituent des données de base pour assurer un meilleur suivi des incidences sur les ressources patrimoniales et naturelles du lieu. L'élaboration du plan de gestion du paysage et du plan de gestion de l'entretien pour le patrimoine bâti du lieu historique est jugé prioritaire si l'on veut assurer l'intégrité commémorative et protéger les valeurs naturelles du lieu.

6.0 Mise en œuvre

Les mesures proposées dans ce plan directeur pour le LHNC Ardgowan sont mises en œuvre par l'entremise du plan d'affaires durable de l'Unité de gestion. Bien que le plan directeur se veuille un guide stratégique d'une durée de dix à quinze ans (révisé tous les cinq ans), le plan annuel d'affaires durable brosse un tableau des activités envisagées sur une période de cinq ans et est révisé tous les ans. Ce document décrit quelles mesures du plan directeur seront concrétisées au cours des cinq prochaines années, à quel moment et à quel coût. Tout changement apporté aux prévisions établies sur cinq ans est mentionné au moment de la révision annuelle et de la mise à jour du plan d'affaires durable.

Le directeur de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard est responsable de la mise en œuvre de ce plan directeur. Ses trois principaux secteurs de responsabilité en ce qui concerne le LHNC Ardgowan sont les suivants :

1. Assurer l'intégrité commémorative du lieu
2. Améliorer les services aux visiteurs
3. Faire un usage efficace et judicieux des deniers publics.

La mise en œuvre des mesures proposées dans le plan directeur pour le LHNC Ardgowan, une fois approuvé, dépend des ressources financières disponibles, plus précisément de l'attribution des ressources actuelles de l'Unité de gestion. Les initiatives coopératives seront explorées en vue de déterminer, d'évaluer et de mettre en œuvre d'autres mesures proposées dans le plan directeur.

Les mesures prioritaires sont décrites et présentées dans le tableau ci-dessous conformément aux secteurs de service énoncés dans le plan d'affaires durable; toutefois,



Les jardins d'Ardgowan sont représentatifs du milieu de l'époque victorienne. J. Butterill, 1995

ces mesures pourraient être réévaluées à la lumière de circonstances ou d'une information nouvelles, ou des modifications apportées aux priorités et décisions nationales. L'accent a été mis sur les activités qui devraient être réalisées au cours des trois premières années suivant l'approbation du plan directeur, mais d'autres mesures prévues pendant la durée du plan directeur sont également indiquées. La notion de priorité se résume ici à délimiter de façon générale la période de mise en œuvre des mesures proposées. Les critères de priorisation seront approfondis pendant la rédaction du plan d'affaires durable de l'Unité de gestion.

L'état de la mise en œuvre du plan directeur sera exposé par l'entremise des rapports annuels sur le rendement de Parcs Canada et du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* publié par l'Agence Parcs Canada et révisé tous les deux ou trois ans. De plus, les progrès réalisés seront communiqués périodiquement à la population, qui sera consultée sur les changements importants. Le plan directeur fera l'objet d'une révision périodique et peut être modifié pour tenir compte des circonstances changeantes.

Secteur de service	Mesure prioritaire	Priorités pour les trois prochaines années	Priorités pour les années à venir
<i>Secteur de service 2 : Protection du patrimoine</i>	Revoir et mettre à jour le Manuel de conservation et d'entretien, et élaborer un plan de gestion de l'entretien pour les ressources culturelles et le patrimoine bâti du LHNC Ardgowan.	■	
	Concevoir un plan de gestion du paysage qui tient compte des menaces pour l'intégrité de celui-ci, englobant le lieu historique dans son contexte et intégrant des mécanismes de mise en valeur du patrimoine, une orientation plus efficace et de meilleurs services pour les visiteurs ainsi qu'un aménagement paysagiste.	■	
Secteur de service 3 : Mise en valeur du patrimoine	Évaluer, revoir ou renouveler au besoin les médias utilisés pour la programmation sur place non dispensée par le personnel.		■
	Produire une brochure pour les visites autoguidées.	■	
	S'adresser à d'autres groupes et organismes pour étudier la possibilité d'offrir une programmation dispensée par le personnel et d'organiser des événements spéciaux.	■	
	Étudier la possibilité d'offrir de plus amples activités de mise en valeur du patrimoine à l'intérieur de la maison (p. ex. : dans les pièces qui possèdent des éléments originaux ou la partie réservée à la réception).		■
	Développer et améliorer le contenu informatif du site Web, et mettre à jour en temps opportun l'information qui y est diffusée.	■	
	Communiquer les messages importants au sujet du LHNC Ardgowan à d'autres lieux patrimoniaux qu'administre Parcs Canada dans l'Île-du-Prince-Édouard, et travailler avec le personnel d'autres lieux dans le but de diffuser les messages importants.	■	
	Travailler en collaboration avec de tierces parties en vue de concevoir des outils de mise en valeur du patrimoine qui établissent un lien entre les lieux et attractions explorant la même thématique.		■
	Travailler avec les éducateurs à la préparation de ressources didactiques pertinentes pour mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire ce que représente le LHNC Ardgowan.	■	
	Évaluer et réviser le matériel publicitaire, dont les médias écrits et électroniques traditionnels.	■	
	Faire en sorte que les activités de promotion menées par Parcs Canada, ou par d'autres agences et organisations concernant le thème du « berceau de la Confédération », incluent le LHNC Ardgowan.		■
S'adresser aux organisations touristiques et de mise en valeur du patrimoine ainsi qu'à de tierces parties pour concevoir ensemble un matériel publicitaire et de mise en valeur du patrimoine ainsi que des événements spéciaux explorant la même thématique.		■	
Secteur de service 4 : Services aux visiteurs	Étudier la possibilité d'installer des toilettes publiques qui soient accessibles sans pour autant modifier le patrimoine bâti ou le paysage restauré.		■
	Assurer un suivi périodique du taux de fréquentation et évaluer les besoins des visiteurs.	■	

Liste des participants et participantes

Plusieurs personnes ont collaboré à l'élaboration du plan directeur pour le lieu historique national du Canada Ardgowan. En voici la liste :

Marc Ampleman, Gestionnaire, Service à la clientèle, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Doug Heaney, Coordonnateur, Mise en valeur du patrimoine culturel, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

JoAnne Holden, Gestionnaire, Relations extérieures, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Sharon Larter, Gestionnaire des lieux historiques nationaux, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Barb MacDonald, Coordonnatrice des médias de mise en valeur du patrimoine, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Tammy Poole, Coordonnatrice des terrains, Lieux historiques nationaux, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Soonya Quon, Planificatrice de gestion, Centre de services de l'Atlantique, Parcs Canada

Greg Shaw, Agent technique, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Judith Tulloch, Historienne, Centre de services de l'Atlantique, Parcs Canada

Nous remercions également :

le personnel d'examen et de coordination, Direction des lieux historiques nationaux, Parcs Canada; Lindsay Croken, Tim Daly, Brian Gallant, Tom Gribbin, Bill Hockey, Joanne Jay, Guy LeBlanc, Phil McCabe, Jason McInnis, Lisa O'Toole, Judy Trainor, Jennifer Stevens.

ANNEXE 1

**Résidences des Pères de la Confédération
 désignées lieux historiques nationaux**

<i>Nouveau-Brunswick</i>	Maison Chandler/Rocklyn (Edward B. Chandler)	Dorchester
	Maison Tilley (Sir Samuel L. Tilley)	Gagetown
	Maison Belmont/Maison R. Wilmot (Robert Wilmot)	Lincoln
<i>Nouvelle-Écosse</i>	Maison Jonathan McCully (Jonathan McCully)	Halifax
	Maison Henry (William A. Henry)	Halifax
<i>Ontario</i>	Maison Bellevue (Sir John A. Macdonald)	Kingston
	Earncliffe (Sir John A. Macdonald)	Ottawa
	Maison George Brown (George Brown)	Toronto
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	Ardgowan (William H. Pope)	Charlottetown
<i>Québec</i>	Maison des Chapais (Jean C. Chapais)	Kamouraska
	Maison d'Étienne-Paschal Taché (Sir Étienne-Paschal Taché)	Montmagny
	Maison Sir George-Étienne Cartier (Sir George-Étienne Cartier)	Montréal

ANNEXE 2

Inventaire et évaluation des ressources culturelles

Ressources <i>in situ</i>	
Ardgowan (fondation de 1966 incluant les éléments originaux)	Niveau I
Étable/remise à voitures	Niveau II
Ressources archéologiques	Niveau II
Paysage et éléments paysagers	Niveau II
Plaques et monuments	
Plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada	Niveau II

